

## 3.4

# FIT EN MAJEURE APRÈS UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1

### 3.4.0 INTRODUCTION

Plusieurs ont déjà probablement entendu parler de la convention *1 SA impératif un tour*. Et la plupart ne l'apprécie guère, avec raison. Pourquoi en est-il ainsi ? Tout simplement parce que le rationnel de cette convention a été développé avant l'approche moderne du bridge. En gros, cela veut dire que l'on a utilisé une bonne idée potentielle mais, comme le voulait la mentalité du temps, dans un but de *parler mieux avec moins de jeu*.

Vous avez appris que dorénavant il faut parler simplement et rapidement avec un minimum de valeurs et, inversement, il faut prendre tout l'espace disponible quand on possède un bon potentiel de jeu. Il est révolu le temps où l'on pensait qu'il fallait parler beaucoup et le plus haut possible pour prendre le contrôle des communications. L'approche moderne va donc totalement à l'encontre de l'idée que le bridge est un jeu contenant une part importante de subjectivité.

Ainsi, la convention qui va vous être exposée est le prolongement logique pour le **niveau 1** du concept du *FIT EN MAJEURE APRÈS UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2*, communément appelé *FIT 2/1*.

On ne devrait plus parler de « convention » tellement cette approche est reconnue. C'est d'ailleurs pourquoi ce concept et son application au niveau 1 et 2 a été intégré au niveau des RÈGLES DE BASE dans le **Principe 2.3.3:4**.

Cependant, à cause de l'importance capitale du concept du FIT EN MAJEURE DONNÉ APRÈS L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR, il est nécessaire au plan pédagogique et technique d'attribuer un statut de *convention* à chacune de ses applications.

La *CONVENTION 3.4* sera donc axée sur le **FIT EN MAJEURE APRÈS L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1**. Tandis que la *CONVENTION 3.5* s'intéressera au fit en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2.

Vous allez remarquer que l'ancienne convention *1 SA impératif un tour* a été *engloutie* par la *CONVENTION 3.4*. Cette modification est loin d'être sémantique. C'est le résultat de la fusion des règles de base du bridge moderne avec celles nécessaires pour créer un système complet et structuré de communications.

Cette synthèse a eu comme effet de "récupérer au passage" cette *vieille idée* mais dans son sens **inverse** !

Le résultat final est l'obtention d'une RÈGLE PLUS GÉNÉRALE (c'est-à-dire une véritable *CONVENTION* au sens moderne) qui est beaucoup **plus compétitive** tout en obtenant une **parfaite synchronisation** avec l'ensemble des différentes conventions, et particulièrement celles qui gravitent autour des couleurs MAJEURES.

**3.4.1 LA CONVENTION : *FIT EN MAJEURE APRÈS UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1***

Il y a maintenant consensus à propos de la signification d'un fit en majeure lorsqu'il est donné après l'annonce d'une *nouvelle couleur*.

**PRINCIPE 3.4.1:1 FIT EN MAJEURE APRÈS L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR**

**Tout fit en MAJEURE annoncé par le RÉPONDANT au deuxième tour après l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* décrit un SOUTIEN SUPÉRIEUR par rapport à un fit qui aurait été donné directement au premier tour.**

\*\*\*

Avant d'aborder cette convention dans sa dimension plus globale, il est à propos de revoir le Principe qui résume les RÈGLES DU RÉPONDANT désirant déclarer un **soutien à la majeure d'ouverture**.

### PRINCIPE 2.3.3:4 PRIORITÉ AU FIT EN MAJEURE ET SES RÈGLES

Le répondant doit déclarer en priorité la présence d'un SOUTIEN au moins troisième lorsque la couleur d'ouverture est à *1 COEUR* ou à *1 PIQUE* tout en respectant les règles propres au type de fit.

**POUR UN FIT À 8 CARTES, il ne faut jamais utiliser l'espace au niveau 1 même s'il est disponible, il faut déclarer DIRECTEMENT le fit par :**

- un SOUTIEN SIMPLE avec une main minimale (6-10 HL), c'est l'*APPUI FAIBLE* qui avertit l'ouvreur de ne pas faire d'enchère invitationnelle avec une main ayant 17 points;
- un SOUTIEN À SAUT avec une main intermédiaire (11-12 HL), c'est la *LIMITE INFÉRIEURE* qui est une enchère *invitative à la manche*; l'ouvreur gage la manche avec 15-16 points ou plus;
- un SOUTIEN À LA MANCHE APRÈS UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 SANS SAUT avec une main maximale inférieure (13-14 HL/PP), le répondant doit annoncer d'abord une nouvelle couleur au niveau 2 sans saut qui peut être une mineure (3 ou 4 cartes) ou une majeure (au moins 5 cartes) et, par la suite, il déclare le fit au niveau de la manche, donc au niveau 4.

**POUR UN FIT À 9 CARTES, s'il n'y a pas de surenchère d'ouverture à la couleur, il faut UTILISER L'ESPACE AU NIVEAU 1 si disponible, donc annoncer une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1, soit le Pique si la suite est au moins quatrième, sinon il faut utiliser la déclaration 1 SA (qui est impérative) et donner le FIT AU DEUXIÈME TOUR comme suit :**

- par un SOUTIEN SIMPLE avec une main de 8 à 11 PP (incluant au faible 12), c'est l'*APPUI FORT*;
- par un SOUTIEN À SAUT avec une main intermédiaire (11-12 HL, valant au moins 13 PP), c'est la *LIMITE SUPÉRIEURE* qui est *impérative à la manche*;
- par un SOUTIEN à saut SOUS LA MANCHE (au niveau 3) après l'annonce d'une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 SANS SAUT avec une main maximale valant 15-16 PP, c'est le *SOUTIEN FORCING*.

### 3.4 *Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1*

---

Ce principe statue que le **niveau 1** peut être utilisé pour décrire des mains MINIMALES et INTERMÉDIAIRES possédant un **soutien quatrième valable** (ou un excellent soutien troisième) en majeure. La connaissance d'un fit réellement **améliorée** et d'un potentiel offensif (et non d'un **fit faible** avec main plutôt distributive comme pour la convention originale) procure à l'ouvreur un avantage indéniable. En effet, cela lui permet d'effectuer une véritable réévaluation de sa main afin d'optimiser le contrat final.

Réciproquement, cette convention modernisée améliore la précision d'un fit donné directement par le répondant. L'ouvreur sait alors que le soutien annoncé est *normal* (potentiel mixte) ce qui permet d'éviter un gaspillage d'espace en évitant de continuer inutilement les communications avec le répondant.

Le contexte de la *CONVENTION 3.4* est fort simple. Il n'y a qu'une exclusion pouvant annuler son contexte.

#### **PRINCIPE 3.4.1:2 LE CONTEXTE**

**Il y a contexte pour la *CONVENTION 3.4* «Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1» lorsque le répondant déclare :**

- **une nouvelle couleur AU NIVEAU 1 (donc 1 PIQUE ou 1 SA),**
- **directement après ouverture au niveau 1 dans une couleur MAJEURE,**

**sauf :**

- **s'il y a une surenchère d'ouverture à la couleur par les opposants (ce qui inclut la *défense 1 PIQUE*).**

**COROLLAIRE : Une surenchère d'ouverture par un *CONTRE D'APPEL* ou le fait que le répondant ait *Passé d'emblée* avant que l'ouvreur ait ouvert les enchères n'invalide pas cette convention.**

Voici différentes situations d'enchères démontrant ce contexte.

**Ex. 3.4.1:1 Il y a contexte de redéclaration obligatoire pour l'ouvreur**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>a)</b>	1 Co <u>2 Tr</u>	Passe Passe	<b>1 SA</b> <b>2 Co</b>	Passe ...
<b>b)</b>	1 Co <u>2 Tr</u>	Passe Passe	<b>1 Pi</b> <b>3 CA</b>	Passe ...
<b>c)</b>	1 Pi <u>2 Tr</u>	Passe Passe	<b>1 SA</b> <b>2 Pi</b>	Passe ...
<b>d)</b>	1 Co <u>2 Ca</u>	Contre Passe	1 SA <b>Passe</b>	Passe ...
<b>e)</b>	Passe Passe	1 Pi <u>2 Tr</u>	Contre 2 Ca	<b>1 SA</b> <b>2 Pi</b>
<b>f)</b>	Passe <b>1 SA</b> <b>3 Pi</b>	Passe Passe ...	1 Pi <u>2 Tr</u> ...	Passe Passe ...
<b>g)</b>	1 Pi <u>Passe</u>	Passe Passe	<b>1 SA</b> <b>2 Pi</b>	2 Tr ...

Il faut tout d'abord savoir que l'OUVREUR n'a pas le droit de redéclarer **2 SA** pour décrire une main **minimale** parce que cette annonce, dans le contexte de la *CONVENTION 3.4*, est une enchère réservée ou conventionnelle. Cela est étudié plus loin.

La possibilité d'étaler systématiquement des informations sur deux tours d'enchères a comme conséquences d'améliorer la description des mains respectives de chaque partenaire. La convention *1 SA impératif* sera donc dorénavant **inversée** — sur le plan du soutien offert — et intégrée dans une règle plus globale dont le but est de permettre au répondant (et à l'ouvreur par ricochet) de décrire méthodiquement un potentiel de jeu de qualité supérieure.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

Cette description en deux temps permet, en outre, de découvrir la présence des *vrais* Doubles fits aussi bien en présence de fit **ou** de misfit avec la couleur d'ouverture (la notion du *vrai* Double fit a été abordé à la page 312 du **Chapitre 1** et occupe une place de choix dans le **Chapitre 7**). Sachez qu'il est plus difficile d'analyser les Doubles fits en l'absence de compétition contrairement à ce que l'on peut croire.

Pour garder les choses simples pour les profanes, les règles actuelles du bridge Standard ne considère pas l'enchère 1 SA comme une *NOUVELLE COULEUR*. Cette approche classique a pour but de permettre au répondant d'utiliser cet espace résiduel au niveau 1 pour annoncer spécifiquement une main strictement **minimale** (6 à 10 HL) sans de fit avec la couleur d'ouverture ni aucune nouvelle couleur majeure à annoncer.

Cette approche implique donc des compromis. C'est-à-dire que la réponse à **1 SA Standard** (non impérative un tour) sert alors d'enchère *fourre-tout* pour le répondant qui doit y inclure aussi bien des mains bien équilibrées que très distributives sans aucune possibilité de le faire savoir à l'ouvreur.

La *CONVENTION 3.4* statue, pour sa part, que la **réponse 1 SA** est IMPÉRATIVE POUR UN TOUR, dans le contexte qui lui est attribué. Ainsi, il y aura toujours un deuxième tour d'enchères quand l'ouverture des enchères sera en majeure au niveau 1 et que le premier défenseur ne fait de défense à la couleur.

Ce tour supplémentaire, désormais obligatoire même si l'ouvreur possède une main minimale, fait en sorte qu'il devient possible de trouver non seulement des bons fits en majeure mais aussi des fits en **mineure**. En effet, étant donné qu'il est *interdit* pour le répondant qui possède une main minimale avec une longue suite de redéclarer une nouvelle couleur au niveau 2 (et encore moins au niveau 3) tant au premier qu'au deuxième tour, il lui est virtuellement impossible sans cette convention de signaler à l'ouvreur une main minimale avec une longue suite en mineure.

Ainsi, le répondant non fitté avec la majeure de l'ouvreur pourra dorénavant décrire une **main minimale et distributive** sans causer de confusion et sans risquer de faire emballer les enchères. Cet avantage peut sembler anodin mais il en va autrement. Cette convention s'inscrit avec précision dans un cadre

global. Plusieurs objectifs peuvent ainsi être atteints, dont un qui vise l'analyse systématique du **DOUBLE FIT** quelque soit le niveau du contrat.

Vous allez apprendre, par exemple, dans ce Livre qu'il très important de jouer un fit **du bon côté** et qu'il est tout à fait injustifié d'avoir peur d'exposer la meilleure main *au mort* lors du *JEU DE LA CARTE* lorsqu'il y a présence d'un *vrai* Double fit même s'il est partiel.

Pour mieux réaliser l'importance du Double fit, vous devez comprendre le point suivant sur ce concept appartenant à plusieurs autres conventions du système *CANADABRIDGE*. Dans le contexte où le répondant détient un soutien partiel pour la majeure d'ouverture ou la nouvelle couleur majeure ou mineure de l'ouvreur ainsi qu'une longue suite dans une main minimale ou intermédiaire, il (le répondant) doit généralement **REDÉCLARER SA LONGUE SUITE** pour jouer le contrat dans **son atout** même si cela implique que le main de l'ouvreur se retrouve au mort. Cela s'explique tout simplement parce que le répondant peut beaucoup plus facilement *rentrer dans sa main* pour pouvoir jouer sa longue suite (étant donné qu'il s'agit de l'atout). Autrement dit, quand une équipe se retrouve avec un fit partiel de chaque côté et un pointage combiné plutôt faible, il vaut beaucoup mieux que ce soit **LE RÉPONDANT QUI DÉCLARE L'ATOUT** dans le but d'optimiser à la fois le jeu dans la main *faible* du répondant (par la coupe) et celui de l'ouvreur qui possède nécessairement un meilleur pointage d'où généralement de bonnes *entrées* pour réussir les levées majorées de sa longue suite dont le répondant est à court après un ou deux tours de jeu !

Dernier impact généralement positif de cette convention. C'est l'élimination de la possibilité de jouer un contrat à 1 SA après ouverture à la Majeure cinquième. En effet, lorsque l'ouvreur et le répondant ont tous deux des mains minimales inférieures, il arrive régulièrement que le contrat final se conclut à 1 SA même si les deux mains ne sont pas balancées. La réalisation de tels contrats est alors généralement risquée et **aléatoire** étant donné que l'absence d'atout aide l'équipe adverse à établir leurs cartes.

\*\*\*

Toute convention ou règle a généralement un revers, voyons le pendant négatif de cette convention et les moyens de l'atténuer.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

Comme il est statué que la réponse 1 SA est impérative pour un tour après une ouverture à la Majeure cinquième, le RÉPONDANT ayant une main minimale balancée sans soutien troisième **ne pourra pas plus espérer que l'ouvreur Passe sur sa réponse à 1 SA**. Cet inconvénient est réel mais il y a plusieurs possibilités d'amoinrir cet impact négatif.

D'abord, la réponse *1 SA impérative un tour* permet au répondant de diviser sa main en 2 catégories, soit 6 à 11 (ce qui inclut un mauvais 12) HL et 12 HL+. Ainsi avec un pointage **minimum supérieur élargi** (9 à 11 HL, dont au moins 9 non perdants) et une main réellement balancée, le répondant peut redéclarer à **2 SA**; car, il est probable qu'il soit aussi facile de réussir un contrat au niveau 2 qu'au niveau 1.

Par ailleurs, il est requis de *Passer* pour le répondant quand il est non fitté, que son pointage est minimum inférieur (6 à 8 HL) et qu'il y a présence d'une intervention adverse telle que Contre d'appel, surenchère à la couleur ...

Et encore, surtout s'il y a vulnérabilité, le répondant peut donner le **fit au niveau 2** avec un bon doubleton soutien (ce qui est dans l'optique de *l'appui faible*)

De toutes façons, même si le répondant doit gager 1 SA avec 6 à 8 HL et une main sans aucun soutien valable ni distribution offensive, et que la *CONVENTION 3.4* va obliger l'ouvreur à annoncer possiblement une faible suite avec laquelle il n'aura pas un bon soutien, il va sans dire qu'un contrat se serait conclu à 1 SA, en l'absence de convention, demeurerait un contrat aussi dangereux dans les cas où l'ouvreur détient une main minimale inférieure. Autrement dit, lorsque la réponse 2 SA n'est pas indiquée à cause d'un faible pointage ou d'une distribution débalancée, la *CONVENTION 3.4* peut tout aussi permettre au répondant d'éviter un dangereux contrat à 1 SA. Mais, tout n'est pas dit, on peut augmenter les chances du répondant à choisir le meilleur contrat à l'atout. En effet, pour pallier au fait que l'OUVREUR peut redéclarer une *nouvelle couleur* possédant seulement deux cartes (quand ce dernier possède la *terrible* distribution 4 cartes à Pique, 5 cartes à Coeur et 2 cartes dans chaque mineure), le système enseigné a incorporé (et amélioré) l'**ouverture spécifique** à cette main soit la convention *À LA FLANNERY (V. Thème 1.15)*. Ainsi, grâce à cette convention harmonisée, on peut utiliser la réponse *1 SA impérative pour un tour* sans danger de se retrouver avec un fit à 6 cartes. Ce point est explicité en détails au **Sous-thème 1.15.5.2**.

Finalement un autre moyen pouvant compenser le danger inhérent à cette convention — quand le répondant est non fitté et détient une banale main minimale inférieure et peu distributive — est l'interdiction pour l'ouvreur ayant une **main minimale** (13 à 17 HL) de redéclarer 2 SA après *1 SA impératif*. Cela évite d'une part de jouer des mauvais contrats à Sans-Atout au niveau 2 vu que cela revient au répondant d'évaluer cette option si l'ouvreur annonce une *nouvelle couleur moins cher* au niveau 2. Et d'autre part, par voie de conséquence, cette interdiction permet de réserver la redéclaration **2 SA après 1 SA impératif** pour décrire spécifiquement et plus précisément une MAIN MAXIMALE (18 à 21 HL).

Bref, la *CONVENTION 3.4* permet d'ajouter une enchère conventionnelle permettant à l'ouvreur possédant une main à potentiel élevé de prendre rapidement le contrôle des enchères pour optimiser le contrat final. Pour plus de clarté voyons ce Principe immédiatement et son explication viendra au sous-thème suivant.

### PRINCIPE 3.4.1:3 LA REDÉCLARATION 2 SA DE L'OUVREUR

**L'ouvreur qui redéclare 2 SA après la réponse 1 SA impérative pour un tour, affirme :**

- **une main maximale de 18 à 21 HL,**
- **et ne donne aucune précision sur la distribution.**

**Cette déclaration est une enchère IMPÉRATIVE POUR LA MANCHE.**

**COROLLAIRE :** S'il possède une main maximale très distributive ou bien balancée, l'ouvreur ne doit donc pas annoncer une *NOUVELLE COULEUR* parce que ce n'est pas à lui de décrire son jeu.

**Dans le cas où la main maximale de l'ouvreur est non distributive (ni bien balancée ni distributive), l'ouvreur utilisera alors l'annonce d'une nouvelle couleur plus chère (INVERSÉ) ou moins chère à saut pour décrire ce jeu et impliquer alors le répondant dans le choix du contrat du contrat.**

Cette enchère — 2 SA — est vraiment à *résolution basse*. Elle ne décrit aucunement la distribution de l'ouvreur. Son but est tout simplement d'**ordonner** au répondant de décrire sa main lors de sa redéclaration. Et c'est l'ouvreur qui orientera le contrat au troisième tour des enchères.

### 3.4 *Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1*

---

Les puristes feront remarquer que la convention dans sa forme usuelle permet à l'ouvreur qui a reçu un *soutien faible* pour sa majeure d'ouverture, de redéclarer à 2 SA au troisième tour. Ce supposé avantage est uniquement théorique et plutôt une erreur de jugement.

La *CONVENTION 3.4* telle que proposée permet d'annoncer dès le **premier tour** un fit en majeure régulier (soutien troisième), ce qui conclut rapidement les enchères en limitant ainsi les chances des adversaires de découvrir une contre-offensive. Tandis que la convention classique utilise, au contraire, le premier tour pour les soutiens valables et le deuxième tour pour les soutiens ordinaires qui sont, en pratique, le plus souvent faiblement troisième ou simplement deuxième.

Bref, la convention classique suivait les idées de son époque en étant plutôt centrée sur la recherche de faibles contrats. C'est pourquoi, les bons joueurs n'utilisent généralement pas cette convention dans sa *vieille* formule. Quant à la possibilité pour l'ouvreur de pouvoir redéclarer à 2 SA au troisième tour lorsqu'il reçoit un soutien ordinaire au deuxième tour, c'est une erreur car, il est déconseillé au plan de la rentabilité de choisir un contrat partiel à Sans-Atout quand on a la possibilité de jouer un bon contrat partiel en majeure.

En conclusion, les avantages de la *CONVENTION 3.4* dépassent largement ses inconvénients parce qu'elle axe particulièrement le jeu sur la découverte des *POINTS DE PUISSANCE*, c'est-à-dire sur la compétitivité.

N'utilisez donc jamais la convention dans sa forme classique. En effet, il est enfantin de penser que des adversaires un tant soit peu compétitifs vont abandonner tout le temps et l'espace disponible à l'autre équipe afin qu'elle puisse optimiser un *beau petit contrat* pour aller de pair avec un faible jeu combiné sous le prétexte que c'est cette équipe qui a ouvert en premier les enchères !

### 3.4.2 LE DÉROULEMENT DE LA CONVENTION

Il est primordial de comprendre adéquatement une convention pour en retirer tous ses avantages. Voici donc les principales applications où peuvent survenir ce type enchère.

#### 3.4.2.1 POUR SIGNALER UN SOUTIEN QUATRIÈME EN MAJEURE

Cette application est la *raison d'être* de cette convention améliorée. Voici quelques situations d'enchères montrant des contextes dans lesquels la *CONVENTION 3.4* peut ou ne peut pas être utilisée.

**Ex. 3.4.2.1:1** Parmi les situations d'enchères proposées, quelles sont les situations où la première annonce du répondant est *IMPÉRATIVE POUR UN TOUR* et peut être suivie éventuellement par l'annonce d'un *FIT AMÉLIORÉ*.

	1	2	3	4
a)	1 Ca	Passe	1 SA	...
b)	1 Ca	Passe	1 Pi	...
c)	1 Co	Passe	1 Pi	...
d)	1 Co	Passe	1 SA	...
e)	Passe	1 Pi	Passe	1 SA
f)	Passe 1 Pi	Passe ...	1 Co ...	Passe ...
g)	Passe 1 SA	Passe ...	1 Co ...	Passe ...

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

h)	1 Co	1 Pi	<b>1 SA</b>	...
i)	1 Co	Contre	<b>1 Pi</b>	...
j)	1 Pi	Contre	<b>1 SA</b>	...

#### RÉPONSES :

- a) La réponse **n'est pas impérative** pour un tour parce que l'ouverture est en MINEURE. Le répondant signifie par son annonce une absence de suite quatrième en majeure, une main minimale (6 à 10 HL) qui peut être aussi bien balancée que distributive. L'ouvreur ne doit donc pas s'attendre à recevoir un éventuel soutien, même banal, en majeure dans le cas où il détiendrait une suite quatrième de cette nature.
- b) Cette réponse est évidemment **impérative pour un tour**, Le répondant affirme un pointage indéfini de 6 HL et plus, il garantit un minimum de **4** cartes à Pique et rien de particulier à Coeur. Comme l'ouvreur a ouvert en mineure, il ne peut être question de soutien améliorée, c'est-à-dire affirmant la découverte d'un fit à 9 cartes en mineure.
- c) La réponse est évidemment **impérative pour un tour** et peut éventuellement être suivie d'un **fit amélioré** pour la majeure d'ouverture à Coeur; ce qui signifierait que le soutien offert est au moins **quatrième** (ou l'équivalent).

Ici, il faut bien évaluer la catégorie de pointage pouvant être détenu par le répondant. En l'absence de fit à Coeur, il n'y a pas de limite supérieure de pointage qui est définie. S'il y a déclaration d'un fit à Coeur, le répondant ne peut avoir plus de **12 HL**. Il peut donc posséder un soutien simple ou intermédiaire. En cas de soutien majeure avec un pointage de catégorie maximale ou forte, le répondant doit plutôt annoncer une *nouvelle couleur au niveau 2* au premier tour et donner le fit au tour suivant au niveau 3 (*forcing*) ou au niveau 4.

- d) La réponse est **impérative pour un tour** et peut éventuellement être suivie d'un *fit amélioré* pour la majeure d'ouverture; le soutien offert serait alors au moins **quatrième** (ou l'équivalent). C'est la même logique que pour l'exemple précédent sauf, qu'en l'absence de fit, le répondant ne peut détenir plus de 10 PH (donc parfois la main peut contenir 11-12 HL).
- e) Bien entendu la position d'ouverture ne change rien aux règles habituelles y compris la convention étudiée. L'enchère du répondant en quatrième position est **impérative pour un tour**. Et il se peut (cela n'est évidemment pas une certitude) qu'il annonce un *soutien quatrième* au tour suivant avec un pointage oscillant entre 6 et 12 HL dépendamment du niveau qui sera utilisé pour affirmer le soutien. En l'absence de fit, le répondant ne peut détenir plus de 10 PH.
- f) Comme précédemment, la position du répondant n'a pas d'influence sur le contexte pour une enchère **impérative pour un tour**. Cependant, il est clair que la main du répondant ne peut excéder 12 HL qu'il y ait ou non soutien à Coeur (sinon c'est le répondant qui aurait ouvert les enchères).
- g) Le fait que le répondant ait *Passé d'emblée* n'invalide pas le contexte d'enchère **impérative pour un tour** pour la réponse à 1 SA quand l'ouverture est en majeure. De ce fait, une éventuelle déclaration d'un fit au deuxième tour décrirait un *soutien quatrième*. Tout comme l'exemple précédent, le répondant peut éventuellement déclarer un soutien au niveau 3 (*limite supérieure*) avec une main contenant 11-12 HL valant 13 PP. Cependant, vous devez bien comprendre, qu'en l'absence de fit en majeure avec l'ouvreur, que la main du répondant ne peut excéder 10 PH, car la réponse 1 SA affirme toujours et seulement une main minimale.
- h) La réponse à 1 SA n'est pas impérative pour un tour et affirme de ce fait l'absence de tout soutien pour un fit avec la majeure d'ouverture. Cependant, en compétition d'enchères, cette réponse exige, en outre, que le répondant détienne l'**Arrêt de la couleur** de la surenchère d'ouverture des opposants.
- i) Une surenchère d'ouverture par CONTRE D'APPEL ne récuse pas le contexte pour la règle de base concernant l'*annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1* (*CONVENTION .3.4*); cependant le répondant doit posséder

obligatoirement 5 cartes pour faire ce type de réponse. L'ouvreur doit impérativement redéclarer car le répondant peut détenir un *soutien quatrième* pour la couleur d'ouverture qu'il doit déclarer à sa deuxième annonce pour en spécifier la détention. Bien entendu, l'ouvreur n'est pas obligé de redéclarer s'il le deuxième défenseur entre dans les enchères car le répondant est alors assuré de ravoire un droit de parole.

- j) Une surenchère d'ouverture **par Contre d'appel** ne récusé pas le contexte pour la *CONVENTION 3.4* qui s'applique à la fois la réponse *1 Pique* et *1 SA* quand elles font suite à une ouverture en majeure. L'ouvreur doit **impérativement redéclarer**, en l'absence d'intervention par le défenseur qui le précède, au cas où le répondant détiendrait un *soutien quatrième* pour la couleur d'ouverture. Bien entendu, l'ouvreur n'est pas obligé de redéclarer s'il le deuxième défenseur entre dans les enchères.

À partir de ces quelques situations d'enchères, on peut discerner deux aspects particuliers d'un *FIT EN MAJEURE APRÈS UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1* par le répondant.

#### **PRINCIPE 3.4.2.1:1 LA NOUVELLE COULEUR 1 PIQUE**

**Le répondant ne doit pas utiliser la réponse *1 PIQUE* même s'il possède une suite de 4 cartes et plus dans cette couleur lorsqu'il détient :**

- un **SOUTIEN** suffisant pour un fit avec la couleur d'ouverture à COEUR,
- et
- **et une main maximale, ou mieux, (13 HL/PP, et plus).**

**COROLLAIRE :** Lorsque cela se présente, le répondant doit plutôt annoncer une *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2* en MINEURE au premier tour et donner, au tour suivant, le fit à la manche (au niveau 4) avec 13 ou 14 HL ou PP. Avec 15 PP, ou plus, et un bon soutien sur l'ouverture *1 COEUR* ou *1 PIQUE*, le répondant annoncera à saut sous la manche (au niveau 3) pour décrire un soutien forcing.

Il va de soi que l'on doit prioriser le fit en majeure — à Coeur — avant la description d'une suite quatrième en majeure (qui ne peut être qu'à Pique).

Bien entendu, quand il n'y a pas de fit à Coeur ou que l'ouverture n'est pas en majeure, l'annonce d'une suite quatrième (ou plus) en majeure demeure une **priorité absolue**. Ainsi, il faut continuer d'utiliser la réponse ***I PIQUE*** lorsque l'on possède une main maximale ou forte et qu'il n'y a pas de fit avec la couleur d'ouverture à COEUR ou que l'ouverture est en couleur mineure.

L'autre point à remarquer est le suivant.

#### **PRINCIPE 3.4.2.1:2 LA LIBÉRATION DE PAROLE DE L'OUVREUR**

**Lorsque le deuxième défenseur (celui placé juste avant l'ouvreur) fait une annonce (ce qui exclut l'enchère *Passe*), l'ouvreur est libéré de redéclarer même si le répondant a fait l'annonce d'une enchère impérative pour un tour.**

Ce *petit* principe est évident lorsque l'on comprend que la notion d'IMPÉRATIVITÉ POUR UN TOUR vise uniquement à prévenir l'éventualité qu'il y ait trois enchères *Passe* consécutives avant le retour de la parole à l'auteur de l'enchère impérative. Il ne faut surtout pas penser que le but d'une enchère *impérative pour un tour* est d'obliger le partenaire à dévoiler son jeu afin de permettre au joueur ayant fait cette enchère de prendre une décision.

\*\*\*

Passons maintenant à des exemples concrets où il y a l'annonce d'un soutien après une ouverture à la Majeure cinquième.

**Ex. 3.4.2.1:2 Quelle est la réponse pour chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?**

1	2	3	4
1 Co	Passe	?	

<b>a)</b> R 3 10 8 5 V 4 3 10 9 8 7 4	<b>b)</b> R 8 7 5 2 D V 6 4 2 V 10 7	<b>c)</b> A R 10 5 R 8 7 9 5 10 8 7 6	<b>d)</b> 9 7 4 3 D 10 7 2 9 R D 10 7
--	---	--	--

**RÉPONSES :**

- a)** Il y a 5 PH (dont le Complément) et 1 HL avec un soutien troisième pour la majeure d'ouverture. Il faut répondre même si le soutien est faible et que le pointage minimum comprend plusieurs points perdants. La réponse se doit d'être **2 Coeurs**.

Il faut toujours se rappeler qu'un fit donné **directement** ne donne pas de garantie à propos du type de potentiel de jeu de la main. Le potentiel peut être soit défensif, mixte ou purement offensif. Un soutien direct affirme d'abord la présence réelle de points d'Honneurs, c'est-à-dire des points HL qui peuvent être tout autant non perdants, demi-perdants que perdants, ainsi que d'un soutien suffisant pour un fit à 8 cartes.

- b)** Il y a 8 HL et un soutien quatrième plus ou moins valable. Il faut réévaluer cette main dans les règles. Il y a 3 points non perdants + 1 point pour le 9<sup>ième</sup> atout et au plus 2 points pour le singleton car le soutien quatrième est trop faible; le total atteint 6 points. Il faut donner le fit **DIRECTEMENT** à **2 Coeurs**. Cette main possède effectivement un potentiel offensif mais celui-ci est insuffisant pour mériter le statut d'*APPUI FORT*. Attention! **Le soutien direct n'exclut pas qu'une main puisse être offensive.** En fait, celui-ci ne donne tout simplement aucune spécification au sujet du type de potentiel de jeu de la main du souteneur.

- c) Le répondant détient 10 HL avec un bon soutien troisième qui donne 11 PP à la réévaluation (on accorde 1 PP pour le GH d'atout et non pour le doubleton). Il faut donner directement le fit à saut, donc **3 Coeurs** (*LIMITE INFÉRIEURE*). Il serait tentant d'annoncer d'abord 1 PIQUE pour signaler dans un premier temps la possession de cette belle suite quatrième et, au deuxième tour, d'annoncer un *appui fort* (2 COEURS); ce serait encore pire d'annoncer une *limite supérieure*. Cependant, cela serait tout à fait inapproprié d'utiliser à sa convenance les règles et les conventions. Ici, cette main ne possède pas de soutien quatrième (ou l'équivalent) et est peu offensive (sa distribution est même balancée). Si vous ne souhaitez pas tenir compte de la réévaluation (par manque d'expérience ou par conservatisme), il faut tout simplement répondre **2 Coeurs** au premier tour ce qui conservera la logique dans les communications ultérieures. En effet, il est préférable de ne pas faire du tout de réévaluation si celle-ci consiste uniquement à ajouter naïvement des points de courtes aux points d'Honneurs.
- d) Cette main contient 7 HL avec un soutien quatrième valable. Le potentiel de jeu est sans équivoque de nature offensive, la réévaluation complète jauge la main à 11 PP. Il faut utiliser la *CONVENTION 3.4 «Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1»*. La réponse sera d'abord **1 Pique** (la qualité de la suite à Pique ne doit pas vous influencer). Au deuxième tour, la redéclaration sera à **2 Coeurs** (*APPUI FORT*) car il faut au moins 13 PP pour une *limite supérieure* qui est impérative à la manche si l'ouvreur a une main qui se réévalue à au moins 12-13 PP. Si vous utilisez la *réévaluation abrégée*, qui accorderait un bonus maximum de 2 points (exceptionnellement 3 points en défensive d'enchères), il serait encore tout à fait justifié d'annoncer un *appui fort* au deuxième tour, soit **2 Coeurs**.

**Ex. 3.4.2.1:3** Quelle est la réponse pour chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4			
	1 Co	Passe	?				
<b>a)</b>	10 3 R D 7 D 6 4 2 10 8 7 2	<b>b)</b>	3 R D 7 D V 6 4 2 V 10 7 2	<b>c)</b>	D R D 7 D 9 6 4 2 10 7 5 2	<b>d)</b>	D 10 9 8 4 D V 6 4 A 9 7 2

**RÉPONSES :**

- a)** Le soutien troisième est très bon mais avec un pointage de 7 HL valant 8 PP. À la limite (il faudrait au moins encore une carte intermédiaire) cette main pourrait mériter d'être annoncée comme un *appui fort*. Une distribution plus offensive comme un soutien quatrième ou une suite à Carreau plus longue aurait pu donner 1 réel point supplémentaire (Voir **Pr. 2.7:6** *La réévaluation complète*). Il faut donner directement le fit à **2 Coeurs** ce qui décrit un *APPUI FAIBLE*; c'est la bonne enchère même si le fit est intéressant. Par exemple, si l'ouvreur redéclare à 3 Coeurs (pour inviter à la manche, voir plus loin), le répondant sera alors en mesure d'affirmer que sa main vaut *un petit quelque chose de plus* en redéclarant au niveau de la manche.

Cet exemple démontre que la convention *Fit après une nouvelle couleur au niveau 1* vise la description d'une main dont le potentiel de jeu est particulièrement du type offensif.

- b)** On peut considérer un excellent soutien troisième comme un soutien quatrième valable mais cela ne justifie pas systématiquement l'emploi de la *CONVENTION 3.4*. Il faut d'abord **évaluer** la main, donc utiliser le système d'évaluation **HL**. Par exemple, ici, il y a 10 HL. Et, lorsque la main est à la limite de deux catégories **ou** que le soutien à l'atout est valable, il devient alors pertinent d'exécuter une **réévaluation** de la main. Ainsi, cette main

vaut 13 PP (9 points non perdants + 1 pour les GH d'atout + 3 pour le singleton). L'excellent soutien troisième, la présence de 9 points non perdants et le potentiel offensif de cette main exige que le répondant affirme pour sa part qu'il y a un potentiel de manche "à la limite". Il est plus précis, ici, d'annoncer d'abord **1 SA** puis indirectement le fit à **3 Coeurs** pour signaler une *LIMITE SUPÉRIEURE* ! Il ne faut pas décrire un *appui fort* car cela **sous-estimerait le potentiel à la fois défensif et offensif de cette main**. Il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir éventuellement une compétition des enchères et qu'il est parfois plus payant de se retirer des enchères et même de Contrer pour la Pénalité (advenant que l'ouvreur ait un pauvre atout, des points et des cartes dans la couleur des opposants qui seraient par ailleurs vulnérables) lorsque le fit est seulement de 8 cartes et que l'on détient l'avantage évident des points d'Honneurs (PH). Il faut bien réfléchir avant de tenter de reprendre le contrôle des enchères si cela ne procure qu'un contrat inutilement risqué.

- c) Cette main ressemble à la main précédente avec son soutien troisième contenant 2 GH et ses 10 points HL. Même après une *Réévaluation complète*, cette main ne prend pas de valeur à cause de la Dame perdante à Pique. Par conséquent, cette main n'atteint pas un soutien direct à 3 Coeurs mais elle vaut mieux qu'un *appui faible* (fit direct au niveau 2). Il est tout à fait correct de répondre dans un premier temps **1 SA** afin de redéclarer éventuellement **2 Coeurs** au tour suivant (*APPUI FORT*). Cette description est d'une grande précision et permettra à l'ouvreur de gérer très efficacement le contrat final qu'il y ait ou non compétition des enchères par les opposants.

Ces deux derniers exemples nous amènent à un raisonnement particulier concernant le potentiel offensif d'un soutien troisième qui va en surprendre quelques-uns. Il faut concéder, qu'au bridge, il faut parfois y regarder à deux fois pour apercevoir le gros bon sens.

**PRINCIPE 3.4.2:3 SOUTIEN TROISIÈME ET FIT APRÈS L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1**

**Dans le cadre de la *CONVENTION 3.4*, il est permis de considérer un soutien troisième comme un SOUTIEN QUATRIÈME VALABLE s'il y a présence :**

- **de deux Gros Honneurs dans ce soutien,**
- **d'un potentiel de jeu réellement offensif , c'est-à-dire que la main doit contenir au moins un singleton,**
- **et d'un *Pointage de Puissance* approprié pour le niveau de l'enchère malgré l'existence d'au moins 2 points perdants ou demi-perdants.**

**COROLLAIRE : Si tous les points sont NON-PERDANTS, donc s'il n'y a aucun point perdant ou demi-perdant, il faut alors privilégier la DÉCLARATION DIRECTE du fit en majeure lorsque le fit est à 8 cartes.**

Cela peut paraître contradictoire mais il n'en est rien. *Il faut éviter de considérer automatiquement un bon fit à 8 cartes comme équivalent à un fit à 9 cartes.* Le rationnel est le suivant. Si, malgré quelques points perdants, votre réévaluation (PP) de la main rencontre quand même la norme pour un **fit amélioré**, cela confirme un potentiel de jeu **offensif**. Et, c'est ce qu'il faut pour autoriser la déclaration d'un soutien quatrième valable même si le répondant détient trois cartes de soutiens avec 2 GH.

Autrement dit, une main minimale distributive contenant un fort soutien troisième et 6-10 points HL tous **non perdants** dont la réévaluation donne 9-10 PP, doit être annoncé directement au niveau 2. Tandis qu'une main minimale avec un fort soutien troisième avec 8 à 10 HL contenant quelques points **perdants** et se réévaluant à 9-10 PP, doit être annoncée comme une *APPUI FORT!!*

Le même raisonnement, concernant un fort soutien troisième avec la présence de points perdants, s'applique quand il s'agit de donner le fit au **niveau 3** mais avec une nuance.

Une main de catégorie intermédiaire (11-12 HL) dont les points sont **tous non perdants** qui détient à la fois un fort soutien troisième et une *courte* se réévalue généralement à 14-15 PP. Il faut alors déclarer ce fit **au niveau 4** après l'annonce d'une **nouvelle couleur au niveau 2** (c'est la règle moderne Standard ou la *CONVENTION 3.5*).

Tandis que pour une main similaire (c'est-à-dire avec un pointage intermédiaire) mais avec quelques **points perdants** et une réévaluation confirmant un Pointage de Puissance de 13 à 15 PP; il est alors préférable de déclarer un fit après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1, soit une **LIMITE SUPÉRIEURE**.

La nuance se situe donc au niveau de la possession d'une main intermédiaire avec un bon soutien troisième sans points perdants dont la réévaluation accorde **13 PP et +** où le fit doit se faire au **niveau 4** via l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2 car cette règle-convention s'applique spécifiquement au soutien troisième.

En résumé, les mains AVEC UN FORT SOUTIEN TROISIÈME QUI N'ONT AUCUN POINT PERDANT doivent être annoncées par un **FIT DIRECT** (incluant le niveau 4 après l'annonce d'une couleur au niveau 2) au niveau correspondant au pointage PP détenu (ou HL si vous ne maîtrisez pas la véritable réévaluation complète). Si ces mains ont au moins deux points perdants et que leur réévaluation établit un pointage significatif, on peut alors les annoncer **indirectement** au niveau correspondant comme FIT AMÉLIORÉ.

Si ce dernier Principe vous paraît un peu difficile, il vous suffit de continuer à exiger un véritable soutien quatrième et d'annoncer le *soutien améliorée* au niveau correspondant au pointage **PP** faisant suite à une réévaluation de la main abrégée ou complète.

- d)** Il y a 9 HL et un soutien quatrième plus ou moins valable. La réévaluation complète donne 6 points non perdants + 1 point pour le 9<sup>ème</sup> atout + 2 points pour le singleton (et non 3 car le soutien ne peut justifier un soutien quatrième valable) pour un total de 9 PP. Si vous aimez le jeu offensif et que la vulnérabilité de votre équipe est favorable, on peut annoncer **1 SA** d'abord, puis **2 Coeurs** pour décrire un *APPUI FORT*.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

Lorsqu'un **soutien quatrième contient 1 GH ou deux petits Honneurs** (ce qui inclut le 10 et le 9-8), on peut considérer qu'il s'agit d'un *bon* soutien quatrième. Ainsi, en accord avec le **Pr. 3.4.2:3**, les 3 points perdants et la Puissance adéquate autorise l'utilisation de la *CONVENTION 3.4* au niveau correspondant à la Puissance. Avec un soutien quatrième plus faible que celui du dernier exemple, il faudrait assurément déclarer un fit direct au niveau 2 (*appui faible*) même si le pointage de Puissance atteignait 10 PP. Avec une main semblable valant 11 ou 12 PP, il faudrait alors annoncer un fit direct au niveau 3 (*limite inférieure*); à 13-15 PP (et 8-9 PH) ou plus, il faudrait annoncer une limite supérieure car et non le niveau 4 *après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2* vu qu'il y a un bon soutien quatrième et que le surplus de pointage est strictement offensif.

\*\*\*

La convention **3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1** offre un autre avantage indéniable qui profite cette fois à l'ouvreur. Regardez les séquences d'enchères qui suivent.

#### Ex. 3.4.2.1:3 Appui faible et invitation à la manche par l'ouvreur.

	1	2	3	4
a)	1 Co 3 Co ?	Passe ...	2 Co ...	Passe ..
b)	1 Pi 3 Pi ?	Passe ...	2 Pi ...	Passe ...

Le soutien affirmé pour la couleur d'ouverture est troisième et la main contient généralement de 6 à 8 HL, mais la main du répondant n'offre aucune garantie quant à la présence d'un potentiel offensif; elle peut donc posséder un potentiel de Puissance inférieur au pointage HL. Il est très clair que l'ouvreur n'a aucun intérêt à inviter à la manche lorsque sa main est de catégorie intermédiaire (17-18 HL). *L'APPUI FAIBLE* évite par conséquent de jouer **inutilement** un contrat au niveau 3 lorsque l'ouvreur détient une main classiquement invitative.

Conséquemment, l'ouvreur doit inviter à la manche seulement lorsque sa main est maximale inférieure (19 HL) tout en ne procurant aucun surplus de Puissance. L'invitation à la manche de l'ouvreur dans ce contexte permet donc à l'ouvreur de s'assurer que le répondant détient une main dont le potentiel offensif vaut ce qu'elle prétend, soit au moins 8 PP.

#### **PRINCIPE 3.4.2.1:4 INVITATION DE L'OUVREUR APRÈS UN APPUI FAIBLE**

**Après un fit donné par le répondant DIRECTEMENT à 2 Coeurs ou à 2 Piques (*APPUI FAIBLE*), l'ouvreur doit inviter à la manche seulement s'il possède une main dont la Puissance est *maximale inférieure*, donc généralement un pointage 18 ou 19 HL valant 19 PP.**

**COROLLAIRE: Le répondant acceptera la manche, en annonçant au niveau 4, si sa main minimale démontre un potentiel offensif équivalant aux 6 à 10 HL minimalement annoncés, soit 8 PP.**

**Si l'ouvreur détient une main de 20 PP et plus, il doit déclarer la manche sans attendre.**

\*\*\*

Parallèlement on peut affirmer, lorsque le répondant donne un *APPUI FORT*, qu'il devient inutile pour l'ouvreur d'inviter au niveau 3 avec une main intermédiaire de 17-18 HL ou PP. L'ouvreur doit plutôt **gager la manche** sans attendre car la main du répondant assure de pointage de 9 à 10 PP.

Cependant, il peut être très utile pour l'ouvreur de savoir si la Puissance de la main du répondant se situe à la limite inférieure (8-9 PP) ou à la limite supérieure (10 PP) de la catégorie affirmée.

**Ex. 3.4.2.1:4 Appui fort et invitation à la manche par l'ouvreur.**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
a)	1 Co	Passe	<b>1 Pi</b>	Passe
	2 Tr	Passe	<b>2 Co</b>	Passe
	<b>3 Co ?</b>	...	...	..
b)	1 Co	Passe	<b>1 SA</b>	Passe
	2 Tr	Passe	<b>2 Co</b>	Passe
	<b>3 Co ?</b>	...	...	...
c)	1 Pi	Passe	<b>1 SA</b>	Passe
	2 Tr	Passe	<b>2 Pi</b>	Passe
	<b>3 Pi ?</b>	...	...	...

Il devient logique pour l'ouvreur d'inviter avec une main de **15-17 HL** valant **15-16 PP**. Ainsi, l'*APPUI FORT* permet de **découvrir** des contrats de manche normalement indétectables en permettant l'emploi de la technique d'invitation à un niveau de pointage plus bas par rapport au style traditionnel.

**PRINCIPE 3.4.2.1:5 INVITATION DE L'OUVREUR APRÈS UN APPUI FORT**

**Lorsque le répondant donne un *APPUI FORT*, l'ouvreur doit inviter à la manche seulement s'il possède une main *minimale supérieure* (15 à 17 HL) dont la Puissance est de 15 à 16 PP.**

**COROLLAIRE: Avec 10 PP, le répondant acceptera l'invitation en déclarant la manche. Avec seulement 8 ou 9 PP, le répondant doit déclarer *Passe*.**

**Ainsi, face à un *APPUI FORT*, l'ouvreur dont la main se réévalue entre 17 à 21 PP doit déclarer la manche sans tergiverser.**

À noter qu'il est plausible que la Puissance de jeu de l'ouvreur ayant reçu un *soutien quatrième valable* atteigne, ou dépasse, les **22 PP**. Dans ces cas, l'ouvreur peut et doit entamer les procédures de RECHERCHE DE CHELEM en invitant au chelem en employant préférentiellement le *mode Contrôle* (V. **CHAPITRE 8**).

**3.4.2.2 LES REDÉCLARATIONS DE L'OUVREUR APRÈS UNE RÉPONSE IMPÉRATIVE POUR UN TOUR**

Comment l'**ouvreur** détermine-t'il sa redéclaration sur la réponse **1 SA impérative un tour**? L'ouvreur redéclare-t'il de la même manière si la nouvelle couleur au niveau 1 est **1 PIQUE**?

Il faut bien comprendre que la *nouvelle couleur 1 PIQUE* possède fondamentalement une différence avec la réponse à *1 SA impérative pour un tour*. En effet, lorsque le répondant annonce 1 PIQUE, **il reste de l'espace disponible au niveau 1** pour la redéclaration de l'ouvreur.

L'ouvreur peut alors redéclarer l'enchère **1 SA**. Tandis qu'il doit absolument redéclarer au niveau 2 si le répondant a utilisé 1 SA comme réponse impérative pour un tour.

Les exemples suivants montrent ce constat évident qui implique que l'ouvreur ne peut plus faire un saut d'enchères au niveau 2 après la réponse 1 SA par rapport à l'enchère 1 Pique.

<b>Ex. 3.4.2.2:1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>a)</b>	1 Co <b>1 SA</b>	Passe ...	1 Pi ...	Passe ...
<b>a')</b>	1 Co <b>2 SA</b>	Passe ...	1 Pi ...	Passe ...
<b>b)</b>	1 Co <b>2 SA</b>	Passe ...	1 SA ...	Passe ...
<b>c)</b>	1 Pi <b>2 SA</b>	Passe ...	1 SA ...	Passe ...

### 3.4 *Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1*

---

On est forcé de constater que l'ouvreur ne peut plus faire une enchère à saut à **2 SA** lorsque la *nouvelle couleur* est **1 SA**. L'ouvreur ne peut donc plus décrire une main maximale balancée en utilisant le niveau 2.

Si l'on veut éviter une élévation rapide et excessive du niveau des enchères, il faut logiquement garder la signification de **main maximale** pour la redéclaration **2 SA** de l'ouvreur suite à la réponse **1 SA impératif un tour**. En effet, sans cette redéclaration conventionnelle, l'ouvreur qui redéclarerait 2 SA après la réponse 1 SA (impératif ou non) décrirait une main balancée minimale de **15 HL** — car les mains balancées de 16 à 18 HL se décrivent par l'ouverture Standard à 1 SA —. Ainsi, le respect de la règle classique dans ce contexte précis entraînerait le gaspillage de tout le niveau 2 pour *pas grand chose*!

Lorsque la nouvelle couleur du répondant est **1 Pique** l'ouvreur peut utiliser naturellement l'enchère **1 SA** pour décrire une main balancée minimale (13 à 15 HL) et la redéclaration 2 SA continue de suivre les règles de base, soit l'affirmation spécifique d'une main **balancée et maximale** (19 à 21 HL).

*De même, si la réponse 1SA est non impérative (parce que l'ouverture est en mineure), la signification de la redéclaration 2 SA de l'ouvreur continue de suivre les règles de base, soit une main invitative semi-balancée 17 à 18 HL (l'O. n'a pas de suite quatrième majeure à annoncer ni même de suite troisième, donc sa distribution respective est généralement de 2-2-4-5; sinon cela devient une main débalancée, telle qu'au mieux: 2-3-2-6; 3-3-1-6 ce qui entraîne une répétition de la mineure) — avec une main balancée ayant ce pointage, l'ouvreur aurait ouvert à 1 SA—. Avec une main balancée maximale, l'ouvreur doit alors redéclarer à saut, donc 3 SA. (V. Pr. 2.4.6:3.2)*

Les redéclarations de l'ouvreur continuent donc de suivre les règles qui sont propres à cette fonction sauf pour la redéclaration à **2 SA sur la réponse 1 SA impérative pour un tour**.

Le principe suivant fait la synthèse sur ce point.

**PRINCIPE 3.4.2.2:1 REDÉCLARATIONS DE L'OUVREUR APRÈS LA RÉPONSE 1 SA IMPÉRATIF POUR UN TOUR**

**Sur la réponse 1 SA après une ouverture à la Majeure Cinquième, l'OUVREUR doit redéclarer de la manière suivante :**

① **avec une main minimale de 13 à 17 points**, l'ouvreur peut

- **annoncer une NOUVELLE COULEUR quatrième MOINS CHÈRE au niveau 2**;
- **RÉPÉTER au niveau 2 sa couleur d'ouverture si elle est sixième, ou plus**;
- **annoncer un CONTRE COMPÉTITIF DE L'OUVREUR dans le cas où le deuxième défenseur déclare une surenchère d'ouverture à la couleur (ceci est une *enchère de compétition* qui est explicitée au *Thème 4.6*)**;
- **en l'absence d'un meilleur choix, annoncer la MEILLEURE MINEURE au niveau 2, même si la suite ne contient que trois cartes (V. OUVERTURE À LA FLANNERY au *Thème 1.15*).**

② **avec une main maximale de 18 à 21 points**, l'ouvreur peut :

- **annoncer une NOUVELLE COULEUR quatrième plus chère, donc 2 Piques (concept de l'INVERSÉ), ou à saut (3 Trèfles ou 3 Carreaux) si la suite est valable et seulement QUATRIÈME — la main est donc peu déséquilibrée (main non distributive et non équilibrée)**;
- **annoncer l'enchère 2 SA CONVENTIONNEL si la main est ÉQUILIBRÉE ou si il y a une suite de QUALITÉ SUPÉRIEURE qui peut être la couleur d'ouverture ou une autre couleur (main bicolore).**
- **faire une REDEMANDE À SAUT si la couleur d'ouverture est au moins sixième spécifiée (V. CONVENTION 3.8)**

*N.B. : Ces trois types de déclarations sont évidemment impératives à la manche.*

### 3.4 *Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1*

---

La redéclaration conventionnelle **2 SA** récupère donc une part du *pouvoir* perdu par l'ouvreur qui a été contraint de redéclarer dans le cadre de la *CONVENTION 3.4* sans avoir reçu d'information pertinente du répondant.

Bien entendu, cette redéclaration ne s'applique pas lorsque le répondant déclare la réponse impérative **1 Pique** après l'ouverture à 1 Coeur. L'ouvreur doit tout simplement utiliser les règles usuelles (V. les **Principes 2.4.0:1** et **2.4.1:1**).

\*\*\*

Il est maintenant indiqué de voir comment le RÉPONDANT peut décrire sa main lorsqu'il reçoit l'*ordre 2 SA* de la part de l'ouvreur. D'abord, le répondant qui fait face à ce contexte doit prendre conscience qu'il y a **deux catégories de réponses** qui s'offrent à lui, lesquelles vont déboucher sur un éventail d'options.

En effet, il se peut que le répondant ait eu l'intention d'annoncer au deuxième tour un fort soutien; ainsi, l'*ordre 2 SA* lui *coupe l'herbe sous les pieds*. Ou encore, l'enchère impérative pour un tour à 1 SA du répondant peut avoir eu comme raison d'être la description d'une simple main minimale sans égard à la distribution.

Pour conserver un langage convivial et assimilable tout en étant hautement compétitif, le sous-système de réponses à la redéclaration conventionnelle **2 SA de l'ouvreur** a été développé à partir du système, plus global, des **RÉPONSES CONVENTIONNELLES AUX DÉCLARATIONS FORTES** (V. **CHAPITRE 9**). Soyez convaincu qu'il ne s'agit pas de règles pointues, compliquées ou disparates. Vous allez effectivement apprendre quelques nouveaux principes mais ceux-ci constituent la trame de fond du langage structuré relatif aux des **Déclarations Fortes**.

Vous allez donc profiter dès maintenant d'un avant-goût du monde fascinant des communications de haut niveau !

**PRINCIPE 3.4.2.2:2 RÉPONDRE À 2 SA CONVENTIONNEL DE L'OUVREUR**

① Lorsque le répondant a annoncé 1 SA au premier tour avec l'intention d'annoncer un FIT EN MAJEURE par :

- un *APPUI FORT* (2 Coeurs, 2 Piques):
  - ☞ il déclare l'atout au niveau 4 ce qui (il y a en moyenne 28 PP combinés);
- une *LIMITE SUPÉRIEURE* (3 Coeurs, 3 Piques);
  - ☞ il redéclare alors un *SOUTIEN CONTRÔLE* (à saut) car il y a au moins 30 PP combinés ce qui devient une invitation au chelem *en mode Contrôle* (V. CHAPITRE 8).

② Lorsque le répondant a annoncé 1 SA au premier tour parce qu'il détient une MAIN MINIMALE SANS NOUVELLE COULEUR ANNONÇABLE NI FIT EN MAJEURE, il redéclare comme suit :

- avec un bon SOUTIEN DEUXIÈME pour la couleur d'ouverture :
  - ☞ le répondant redéclare 3 COEURS quelque soit la distribution de sa main (ce signifie explicitement un bon FIT PARTIEL à 7 cartes);
- sans AUCUN SOUTIEN (il y a *misfit complet*) ou avec une SEULE carte de SOUTIEN (le fit est seulement à 6 cartes, c'est un *misfit incomplet*) :
  - ☞ le répondant déclare sa plus belle couleur, donc une NOUVELLE COULEUR (c'est aussi une réponse ARTIFICIELLE qui signale explicitement un MISFIT).
- avec une distribution équilibrée et un faible soutien deuxième ou seulement 1 GH en soutien:
  - ☞ le répondant déclare 3 SA; c'est tout à fait naturel.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

Ces sous-principes méritent une attention spéciale parce qu'il s'agit en fait de deux pierres d'assise servant à ériger un système global de réponse pour l'ensemble des ENCHÈRES CONVENTIONNELLES.

En effet, l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* déclarée sans saut (même au niveau 4) dans le contexte d'une enchère *ARTIFICIELLE À LA COULEUR* affirme un **MISFIT**. Lorsqu'il est possible de donner un fit au niveau 3 sans saut dans un contexte de manche déclaré, cela affirme un bon doubleton en soutien (fit à 7 cartes). Il en découle qu'un enchère à 3 SA va être naturelle; ce qui implique alors un faible soutien pour l'atout (principe de la *cinquième couleur*). Cependant, une *redéclaration à Sans-Atout* faite immédiatement après une DÉCLARATIONS FORTE à la couleur constituera une enchère *artificielle* étant donné qu'elle répond spécifiquement à une enchère conventionnelle affirmant solennellement une suite avec 2 GH d'une longueur et d'un pointage de base (la longueur et le pointage sont spécifiques à chaque type *déclaration forte*). Ainsi, lorsque le répondant déclare à Sans-Atout après une *déclaration forte* à la couleur, il affirme un bon soutien pour un fit à 7 cartes en majeure ou à 8 cartes en mineure; la nouvelle couleur sans saut sert encore à décrire un misfit.

Cette manière de procéder a l'avantage de simplifier la mémorisation tout en étant très descriptive et très compétitive. Soyez rassuré, tout ceci est exposé plus en détails lors de l'apprentissage de plusieurs conventions dans ce Chapitre; de plus, ce système de réponse fait partie intégrante du **Chapitre 9** «Répondre aux Déclarations Fortes» et sera donc revu en profondeur dans le contexte qui lui est propre.

\*\*\*

Par ailleurs, le langage du répondant après l'une ou l'autre des deux réponses impératives un tour (***1 PIQUE*** et ***1 SA***) respecte fidèlement les règles de base usuelles lorsque l'ouvreur déclare de façon naturelle une **main maximale** bicolore (*Inversé* ou *nouvelle couleur moins chère à saut*) ou encore une **main minimale** par une *répétition de sa couleur d'ouverture*.

**PRINCIPE 3.4.2.2:3 RÉPONDRE À LA REDÉCLARATION MAXIMALE NATURELLE DE L'OUVREUR**

Après l'annonce par l'OUVREUR d'un *Inversé* ou d'une *nouvelle couleur moins chère à saut* (ce qui affirme une main de 18 à 21 HL peu distributive avec des suites plus ou moins solides et des points perdants généralement), le répondant ayant annoncé la réponse *1 PIQUE* ou *1 SA IMPÉRATIF POUR UN TOUR* doit prendre le contrôle des enchères comme suit :

① Avec un **SOUTIEN** (nécessairement quatrième) pour la majeure d'ouverture, le répondant déclare alors le fit:

☞ **au niveau 4** avec un pointage de 8 à 11-12 PP, c'est l'*APPUI FORT*;

☞ **invitation au chelem** par un *Contrôle de niveau 4* à saut, par mode Standard ou par mode Interrogatif avec 12-13 à 15 PP, c'est la *LIMITE SUPÉRIEURE*.

② Avec un **BON DOUBLETON** en soutien et une main plutôt distributive, le répondant donne le **fit au niveau 3 sans saut** à la majeure d'ouverture.

③ Avec un **DOUBLETON FAIBLE** en soutien avec la majeure d'ouverture et **sans soutien valable** pour la *nouvelle couleur* de l'ouvreur, le répondant :

- ayant déclaré *1 SA*, annoncera **3 SA** (la main du répondant ne peut être que minimale);
- ayant déclaré *1 PIQUE*, annoncera à Sans-Atout selon le pointage possédé :

- 2 SA (3 SA sans saut) avec 6 à 8 HL;
- 3 SA avec 9 à 12 HL;
- 4 SA avec 13-14 HL;
- 6 SA avec 15 à 16 HL;
- 5 SA avec 17-18 HL;
- 7 SA avec 19 HL et plus.

④ **MISFIT** avec la majeure d'ouverture mais avec un **soutien quatrième avec la nouvelle couleur** de l'ouvreur, le répondant déclare alors un soutien dans cette couleur au niveau 3 ou 4 sans saut (sauf 4 Piques à saut est permis si l'O a redéclaré un *Inversé* à Pique).

⑤ **MISFIT avec la majeure d'ouverture et MISFIT avec la nouvelle couleur de l'ouvreur, le répondant possède alors une suite au moins sixième qu'il déclare sans saut au niveau 3 ou 4.**

Il y a cependant une précaution à prendre pour le répondant quant au pointage. En effet, la déclaration naturelle d'une main maximale bicolore chez l'ouvreur dans le contexte de la *CONVENTION 3.4* correspond à une main de 18 à 21 HL de *deuxième qualité*, c'est-à-dire une main dont la puissance est incertaine (**16-17 PP**) à cause de points perdants et de suites plus ou moins longues. C'est pourquoi, le répondant qui annonce une *nouvelle couleur au niveau 1* après une ouverture en majeure doit décrire plus prudemment son pointage quand l'ouvreur déclare *naturellement* sa main maximale au lieu d'employer l'enchère *2 SA conventionnel*.

\*\*\*

Voyons maintenant la situation où le répondant qui a annoncé au premier tour *1 PIQUE* ou *1 SA* fait face à une *répétition au niveau 2* de la couleur d'ouverture par l'OUVREUR. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la possibilité d'un fit 6-2 ne cause aucune confusion avec la *CONVENTION 3.4* grâce à l'harmonie qui existe entre cette convention, les règles Standard et les systèmes de réponses spécifiques aux *DÉCLARATIONS FORTES*. La précision dans les communications est donc maintenue, voire même améliorée même si l'ouvreur répète sa couleur d'ouverture à la majeure.

**PRINCIPE 3.4.2.2:4 RÉPÉTITION DE LA MAJEURE D'OUVERTURE  
APRÈS UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1**

**Suite à la répétition de la couleur d'ouverture au niveau 2 par l'ouvreur,**

① **le répondant qui a annoncé *1 PIQUE* ou *1 SA* et qui possède un SOUTIEN QUATRIÈME déclarera :**

☞ **un APPUI FORT avec 9-12 PP en donnant le fit au niveau 3, donc 3 COEURS ou 3 PIQUES. Ceci est invitatif à la manche, il y a fit à 10 cartes et habituellement un minimum de 22 PP combinés (13 + 9); l'OUVREUR déclarera la manche avec un surplus de 2-3 PP, soit une main valant 15-16 PP et +.**

**Avec 8-9 PP et moins, le répondant déclarera tout simplement Passe ce qui accepte par défaut un contrat partiel au niveau 2.**

☞ **une LIMITE SUPÉRIEURE en donnant le fit au niveau de la manche, donc 4 COEURS ou 4 PIQUES.** *L'ouvreur peut débiter une recherche de chelem avec 18 PP et plus car on peut assumer que la main du répondant vaut généralement au moins 13 PP étant donné qu'il y a un fit à 10 cartes.*

② **le répondant qui a annoncé 1 PIQUE ou 1 SA et qui possède un SOUTIEN DEUXIÈME annoncera :**

☞ **Passe :** avec une main minimale (6 à 10 HL);

☞ **2 SA :** avec un main intermédiaire (11-12 HL ou 9 HL non perdants);

☞ **3 SA :** avec une main de 13 à 16 HL; 4 SA avec 17-18 HL; ... ;

*N.B. Toute autre réponse que Passe ne peut évidemment survenir que si le répondant a déclaré d'abord 1 Pique car la réponse 1 SA impérative affirme en l'absence d'un soutien quatrième explicitement une main minimale.*

*Ce sera l'OUVREUR qui prendra la décision de déclarer l'atout au niveau correspondant au pointage combiné basé sur le pointage décrit chez le répondant (main intermédiaire et plus).*

③ **le répondant qui a annoncé 1 PIQUE ou 1 SA et qui possède un MISFIT (0, 1 ou 2 faibles cartes de soutien) annoncera :**

☞ **Passe :** avec un pointage de 6 à 11 HL sans suite valable;

☞ **une RÉPÉTITION À 2 PIQUES :** avec une main intermédiaire ou 9 HL non perdants et une suite à Pique au moins cinquième;

☞ **une NOUVELLE COULEUR après 1 SA impératif :** pour signaler la présence d'une main distributive et un pointage minimum valable pour le niveau 3 soit un minimum de 9 HL non perdants ou 10 PP\*.

☞ **une DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR après la réponse 1 PIQUE pour signaler une main distributive et un pointage maximum\*\* de 13 HL ou PP et plus.** (Il faut absolument respecter cette exigence qui vient du Principe 3.1.1:1, sinon il faut PASSER pour accepter un fit à 7 cartes s'il y a au moins 1 carte de soutien).

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

\* *En l'absence d'un soutien deuxième, il faut départager les mains intermédiaires entre la catégorie minimale et la catégorie maximale.*

\*\* *À noter que, pour décrire une main maximale par une **deuxième nouvelle couleur**, l'on peut faire une RÉÉVALUATION PAR ANTICIPATION si la suite est au moins sixième spécifiée ou équivalente.*

Il faut bien réaliser qu'en cas de misfit, l'annonce par le répondant d'une *nouvelle couleur* après 1 SA IMPÉRATIF décrit nécessairement une main **très distributive et minimale**. En effet, si le répondant n'a pas de fit avec la majeure d'ouverture et détient une main au moins intermédiaire, sa première réponse sera alors annoncée au niveau 2 **dès le premier tour** s'il ne peut annoncer une suite quatrième à Pique au niveau 1.

Cela est quelque peu différent lorsque le répondant annonce **1 PIQUE** au premier tour **sans détenir de fit** avec la majeure d'ouverture du partenaire. Dans ce contexte, l'annonce d'une *nouvelle couleur* devient aussi l'annonce d'une *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR*. Une telle déclaration est encadrée par le **Principe 3.1.1:1** ce qui oblige le répondant à détenir une main de catégorie au moins maximale. Ainsi, le répondant qui veut décrire une main intermédiaire et distributive doit choisir entre tout simplement **Passer** avec un pointage minimum même s'il détient une chicane (0 carte de soutien), **répéter** le Pique au niveau 2 avec une suite cinquième et un pointage intermédiaire ou annoncer **2 SA** avec un soutien partiel et une distribution balancée et un pointage intermédiaire.

Bref, toutes les règles de bases et conventions s'emboîtent comme un casse-tête sans dédoublement (chevauchement) ni *territoire vacant*.

Avant de passer à cette deuxième partie de la convention concernant la déclaration d'une *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1 sans détenir de fit* avec la majeure d'ouverture, regardons quelques exemples pour illustrer clairement le déroulement de la description d'un **fit à 9 cartes** pour la majeure d'ouverture.

**Ex. 3.4.2.2:2 Quelles sont les enchères pour l'ouvreur et le répondant jusqu'au contrat final en supposant que les adversaires n'entrent pas en compétition ?**

	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
a)	A R 8 3 D 7 5 4 2 D A 10 7 6	D 2 V 10 6 3 9 4 R D 9 8 4
b)	A D R V 7 5 2 R 7 5 D 10 6	V 2 D 10 6 3 9 4 R D 9 7 4
c)	A D R 10 7 5 4 2 R D 8 10 5	V 2 D 9 6 3 9 4 R D 9 7 4
d)	A D R 10 7 5 4 2 R D 8 10 5	V 9 7 6 2 D 8 6 3 9 4 R D 4

**RÉPONSE S :**

a)	<b>1 Co</b> <b>2 Tr</b> <b>4 Co</b>	<b>1 SA</b> <b>2 Co</b> <b>Passe</b>
----	---	--

L'ouvreur possède 16 HL et le répondant 9 HL. Le répondant déclare **1 SA** dans le but de signaler un fit amélioré au tour suivant. L'ouvreur ne peut cependant être certain à ce moment que son équipier va annoncer un soutien quatrième, il doit donc redéclarer sans faire de réévaluation; son annonce, ici, se doit d'être une nouvelle couleur moins chère sans saut, soit **2 Trèfles**.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

Le soutien quatrième du répondant est valable (c'est le strict nécessaire) et sa main vaut 9 PP (1 pour le 9<sup>ième</sup> atout, 1 pour les deux doubletons et 7 pour le Trèfle), le répondant déclare un appui fort à **2 Coeurs**. Au troisième tour, devant le fit reçu, l'ouvreur peut et doit préférablement réévaluer sa main avant de comptabiliser les points combinés. La Puissance de sa main est la suivante : 13 PH non perdants + 1 (2 As) + 3 (singleton), pour un total de 17 PP (catégorie intermédiaire). L'ouvreur ne doit pas prendre le risque d'inviter à la manche (et éventuellement voir le partenaire Passer) car le répondant garantit au minimum de 8-9 points et un soutien quatrième. La précision de la description du répondant autorise donc l'ouvreur à déclarer la manche à **4 Coeurs**.

b)	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	<b>2 Tr</b>	<b>3 Co</b>
	<b>4 Co</b>	

L'ouvreur doit retourner la parole au répondant afin de savoir si ce dernier possède un fit amélioré. Il en profite pour donner une description de sa main en utilisant le système d'évaluation HL. Il annonce sans saut sa meilleure nouvelle couleur (en tenant compte de la cherté); donc **2 Trèfles**. Au deuxième tour, le répondant décrit une *LIMITE SUPÉRIEURE (c'est impératif à la manche si la main de l'ouvreur conserve au moins 13 PP)*. La main du répondant vaut 12 PP (7 points non perdants + 2 (couleur cinquième à Trèfle avec 2 GH) + 2 (1 GH d'atout et 1 atout supplémentaire) + 1 (deux doubletons). Au troisième tour, l'ouvreur réévalue sa main comme suit : 13 points non perdants et une Dame demi-perdante + 1 (doubleton ferme). Il peut acquiescer à l'enchère du répondant.

- |    |              |             |
|----|--------------|-------------|
| c) | <b>1 Co</b>  | <b>1 SA</b> |
|    | <b>2 Co</b>  | <b>4 Co</b> |
|    | <b>Passe</b> |             |

L'ouvreur doit retourner la parole au répondant afin de savoir si ce dernier possède effectivement un soutien quatrième. Il en profite pour donner une description de sa main en utilisant le système d'évaluation HL. Il répète sa couleur d'ouverture sans saut, soit **2 Coeurs**, pour décrire une main minimale (13 à 17 HL) et débalancée détenant au moins une couleur sixième. Au deuxième tour, le répondant qui voulait décrire une *LIMITE SUPÉRIEURE* — sa main vaut 12 PP (7 points non perdants + 2 pour la couleur cinquième à Trèfle avec 2 GH + 2 pour le GH d'atout et l'atout supplémentaire + 1 pour les deux doubletons — ne doit pas induire l'ouvreur en erreur vu que ce dernier a répété sa couleur d'ouverture. Le répondant déclare donc lui-même la manche, soit **4 Coeurs**; ce qui affirme clairement une *LIMITE SUPÉRIEURE* mais qui réduit quelque peu l'espace des enchères en cas de recherche de chelem.

- |    |              |             |
|----|--------------|-------------|
| d) | <b>1 Co</b>  | <b>1 Pi</b> |
|    | <b>2 Co</b>  | <b>3 Co</b> |
|    | <b>Passe</b> |             |

L'ouvreur doit retourner la parole au répondant car sa réponse est évidemment impérative pour un tour et peut, tout comme la réponse 1 SA après ouverture en majeure, être suivie de l'annonce d'un fit amélioré. L'ouvreur, qui doit utiliser exclusivement le système d'évaluation HL en l'absence de fit assuré, répète à **2 Coeurs** sa couleur d'ouverture pour décrire une main minimale (13 à 17 HL) et débalancée avec une couleur au moins sixième. Au deuxième tour, le répondant qui voulait décrire une *APPUI FORT* — ses 10 HL valent seulement 10 PP (8 points non perdants + 2 pour l'atout) — doit maintenant tenir compte du fait que l'ouvreur a annoncé une suite à 6 cartes. La description du répondant devient donc une *invitation* à la manche, soit **3 Coeurs** (V. Pr. 3.4.2:9.1). L'ouvreur sait alors clairement qu'il ne s'agit pas d'un soutien deuxième (le répondant aurait accepté le fit en *Passant* ou redéclaré à Sans-Atout) mais bien d'un soutien quatrième associé à une main minimale supérieure. L'ouvreur peut maintenant exécuter une vraie réévaluation de sa main. Les 16 points HL

### 3.4 *Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1*

---

ne valent pas les 17 à 18 PP nécessaires pour déclarer la manche (12 PH non perdants, 2.5 pour les doubletons = 14.5 PP). Pour établir le **pointage combiné** nécessaire, on considère que l'*APPUI FORT* procure en moyenne 9-10 PP. Comme la longue d'atout de l'ouvreur a été décrite, on ne peut pas considérer qu'il s'agit d'un atout supplémentaire. Bref, un contrat de manche est possible à 50 % environ si l'impasse et la défausse à Pique fonctionne bien. Mais *sans compétition active des opposants, il faut généralement se contenter de gager strictement*. Ce qui signifie, ici, que l'ouvreur doit redéclarer **Passé** au troisième tour. Cependant, si ce dernier avait pu savoir que le répondant avait une couleur cinquième à Pique, il aurait alors pu ajouter 1 point pour Double fit (V. CHAPITRE 7) ce qui aurait alors autorisé la manche.

### 3.4.2.3 ABSENCE DE FIT EN MAJEURE APRÈS L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1

Il peut fort bien arriver que le répondant soit *forcé* d'annoncer *1 SA impératif* suite à une ouverture à la *MAJEURE CINQUIÈME* même s'il ne possède pas de fit avec son partenaire. En effet, la présence simultanée de **deux** conditions peut amener le répondant à déclarer *1 SA* en l'absence de soutien en majeure.

La première condition est reliée au type d'ouverture. Si l'ouverture est annoncé à *1 PIQUE*, il n'y a évidemment plus d'espace pour permettre au répondant d'annoncer une *nouvelle couleur au niveau 1*. Ou encore, l'**absence de suite au moins quatrième à Pique** — l'ouverture étant nécessairement à 1 Coeur — peut forcer le répondant à déclarer *1 SA* lorsque l'autre condition est présente.

Cette deuxième condition nécessaire est la possession d'une main strictement **minimale**.

Quand ces deux conditions sont présentes, le répondant n'a pas le choix de déclarer artificiellement *malgré lui* l'enchère impérative pour un tour *1 SA*. L'ouvreur est ainsi obligé de redéclarer pour garder les enchères ouvertes.

Incidentement, lorsque l'ouverture a été faite en **mineure**, la réponse *1 SA fourre-tout* continue d'exister à l'intérieur du cadre de la *CONVENTION 3.4*. Ce que la *convention 3.4* modifie, c'est le fait qu'il n'est plus possible de conclure un contrat à *1 SA* après une ouverture en *MAJEURE*.

Donc, devant un tour supplémentaire *non désiré*, le répondant ayant annoncé *1 SA impératif* sans détenir de soutien pour la majeure d'ouverture doit prendre le temps d'analyser méthodiquement la redéclaration *obligée* de l'ouvreur avant d'énoncer une quelconque redéclaration. Ce serait une erreur que de *Passer* systématiquement et sans raison valable.

En fait, il y a **trois options** qui s'offrent au répondant non fitté après une enchère impérative pour un tour au niveau 1 (*1 PIQUE* ou *1 SA*) qu'il y ait ou non intervention des opposants.

**PRINCIPE 3.4.2.3:1 ACCEPTER LA REDÉCLARATION MINIMALE DE L'OUVREUR**

**Dans le contexte, où le répondant a annoncé 1 PIQUE ou 1 SA IMPÉRATIF et que l'OUVREUR a redéclaré une main minimale :**

- EN RÉPÉTANT AU NIVEAU 2 SA COULEUR D'OUVERTURE,
- EN REDÉCLARANT UNE NOUVELLE COULEUR MOINS CHÈRE SANS SAUT,
- OU ENCORE EN REDÉCLARANT À 1 SA SUR LA RÉPONSE 1 PIQUE,

**le répondant qui ne détient pas de fit avec la majeure d'ouverture (sa main est alors nécessairement minimale) doit déclarer PASSE s'il ne possède pas une suite longue ou valable.**

Le répondant possède généralement au moins 4 cartes de soutien lorsque la redéclaration minimale de l'ouvreur consiste en l'annonce d'une *nouvelle couleur moins chère* ce qui signifie que le contrat se jouera au niveau 2 avec un fit régulier à 8 cartes. Cependant, cette redéclaration de l'ouvreur peut être constituée à l'occasion de trois cartes seulement; il n'est habituellement pas beaucoup plus risqué de jouer un contrat au niveau 2 avec un fit à 7 cartes que de jouer un contrat à 1 SA. Une chose est certaine, **l'ouvreur n'annoncera jamais une nouvelle couleur contenant seulement 2 cartes** car cette condition est impossible lorsque l'ouverture à *la Flannery* est utilisée (V. **Thème 1.15**).

**Ex. 3.4.2.3:1 Quelques situations présentant l'option : ACCEPTER LA DÉCLARATION MINIMALE DE L'OUVREUR**

	1	2	3	4
a)	1 Co <u>2 Ca</u>	Passe Passe	<b>1 SA</b> <b>Passe</b>	Passe ...
a')	1 Co <u>2 Ca</u>	Passe Passe	<b>1 Pi</b> <b>Passe</b>	Passe ...

b)	Passe Passe	1 Pi <u>2 Co</u>	Passe Passe	<b>1 SA</b> <b>Passe</b>
b')	Passe Passe	1 Co <u>1 SA</u>	Passe Passe	1 Pi <b>Passe</b>
c)	Passe <b>1 SA</b> <b>Passe</b>	Passe Passe	1 Pi <u>2 Tr</u>	Passe Passe
c')	Passe <b>1 Pi</b> <b>Passe</b>	Passe Passe	1 Co <u>2 Tr</u>	Passe Passe
d)	1 Co <u>Passe</u>	Passe Passe	1 SA <b>Passe</b>	2 Tr ...
d')	1 Co <u>Passe</u>	Passe Passe	1 Pi <b>Passe</b>	2 Tr ...

Il ne faut pas oublier que la *CONVENTION 3.4* demeure en vigueur même si le répondant a *Passé en entrée de jeu*.

Les exemples **d)** et **d')** montrent une intervention (surenchère d'ouverture) libérant l'ouvreur de son obligation de redéclarer; il peut alors *Passer* sans crainte pour le droit de parole du répondant si sa main est non distributive tout en n'arrêtant pas la défense des opposants. Donc, malgré ce *Passe* de l'ouvreur, l'opportunité d'annoncer demeure pour le répondant. Ainsi, lorsque le répondant redéclare *Passe*, il signifie qu'il **accepte** la défense adverse parce que sa main est minimale sans fit avec la majeure d'ouverture ni nouvelle couleur valable au moins cinquième.

\*\*\*

La deuxième option du répondant consistera à **prendre position**, c'est-à-dire à décider de la nature du contrat.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

Étant donné que chacune des deux réponses *impératives un tour au niveau 1* sur une **ouverture en majeure** ont leur signification propre, prenons d'abord la cas où le répondant non fitté a annoncé 1 SA IMPÉRATIF POUR UN TOUR.

La réponse **1 SA** a comme principale particularité par rapport à la réponse **1 PIQUE** d'autoriser le répondant à redéclarer au niveau 2, ou même 3, **sans qu'il soit nécessaire de posséder plus de 10 HL** étant donné que cela a été catégoriquement infirmé dès le premier tour par la réponse 1 SA !

La réponse 1 SA offre ainsi une *nouvelle voie de service* pour une catégorie supplémentaire de descriptions sans créer de confusion ou d'exception.

Par contre, dans le cas où la réponse impérative pour un tour est 1 PIQUE, toute redéclaration du répondant au niveau 2, ou plus, affirmera un pointage supérieur à 10 HL.

#### PRINCIPE 3.4.2.3:2 DÉCRIRE UNE MAIN MINIMALE AYANT UNE LONGUE SUITE

**Lorsque la réponse à une ouverture à Coeur ou à Pique est 1 SA, le répondant non fitté est autorisé d'annoncer une NOUVELLE COULEUR malgré un pointage minimum élargi (de 6 à un faible 12 HL). Ainsi, le répondant annoncera une nouvelle couleur :**

☞ **au niveau 2** avec une suite valable d'au moins cinq cartes à Coeur ou 6 cartes en mineure. Le pointage peut être *minimum inférieur* soit de 6 à 9 HL;

☞ **au niveau 3** avec une suite valable d'au moins six cartes à Coeur ou 7 cartes en mineure et un pointage de catégorie *minimum supérieur*, soit de 9 à 11-12 HL.

Il faut bien retenir qu'il est virtuellement impossible pour le répondant de décrire une longue suite avec **plus de 11-12 HL** au deuxième tour après avoir annoncé 1 SA impératif.

Malgré tout, en l'absence d'un soutien pour la majeure d'ouverture, plusieurs joueurs seront tentés d'utiliser la réponse 1 SA IMPÉRATIF pour décrire au deuxième tour une *nouvelle et longue couleur* tout en détenant plus de 11-12 HL. Cette utilisation de la *CONVENTION 3.4* semble logique mais constitue une *erreur technique flagrante* car il aurait été possible d'annoncer cette couleur dès le premier tour au niveau 2 sans saut même si cela ne décrit qu'une suite quatrième. Il faut éviter à tout prix la mauvaise habitude d'élargir l'emploi des règles conventionnelles aux dépens des règles basales en pensant ainsi améliorer le rendement des enchères. Il ne peut en résulter que de la confusion; en respectant, par contre, les limites des règles et des conventions, la cohérence et la précision des enchères sont maintenues.

Examinons quelques exemples où le répondant peut faire connaître **spécifiquement** la possession d'une suite intéressante tout en détenant uniquement une main minimale sans déroger aux règles de base du bridge.

**Ex. 3.4.2.3:2 Quelle serait la redéclaration du répondant pour chacune des mains suivantes avec cette situation d'enchères ?**

	1	2	3	4			
	1 Pi	Passe	1 SA	Passe			
	2 Tr	Passe	?				
<b>a)</b>	10 8 A 5 4 V 9 8 7 5 4 V 9	<b>b)</b>	10 8 9 4 A D V 8 7 4 2 9 2	<b>c)</b>	10 A D 10 9 4 V 8 7 4 9 8 2	<b>d)</b>	V 8 V 9 4 D V 6 3 2 9 8 2

**RÉPONSES :**

- a)** Cette main de 8 points (6 HL + 2 PL) avec une couleur sixième contenant deux *petits Honneurs* (pH) est le minimum requis pour annoncer au deuxième tour une *nouvelle couleur après 1 SA impératif*. Il n'y aura aucune confusion possible suite à l'annonce **2 Carreaux** car le contexte informe clairement l'ouvreur que le répondant n'a aucun fit pour sa majeure d'ouverture et que ce dernier n'est pas intéressé à jouer à Trèfle vu qu'il

détient une bonne suite à Carreau mais avec un pointage ne pouvant excéder 10 HL.

- b) Cette main de **10 HL** non fittée pour la majeure d'ouverture ne permet pas d'annoncer *directement* à 2 Carreaux car le pointage n'atteint pas la catégorie intermédiaire-plus (un bon 12 HL). Il ne faut pas surtout pas faire de réévaluation par anticipation pour justifier une telle annonce en pensant faire ensuite une répétition à 3 Carreaux au deuxième tour car cela affirmerait davantage un bon pointage qu'une longue suite; ce qui serait dangereux car les contrats en mineure doivent le plus possible être transformés à Sans-Atout quand une manche est réalisable.

C'est donc réellement l'enchère *1 SA fourre-tout* qu'il faut répondre au premier tour mais avec une conséquence différente. En effet, grâce à la mise en vigueur de la *CONVENTION 3.4*, il est dorénavant assuré que les enchères ne s'arrêteront pas avant que le répondant ne puisse redéclarer. Ainsi, il devient possible pour le répondant d'annoncer au deuxième tour une *nouvelle couleur* sans causer de confusion au plan du pointage tout en décrivant explicitement la longueur de la suite. Ici, le répondant peut **redéclarer à saut à 3 Carreaux**, ce qui décrit merveilleusement bien cette main.

Ainsi, cette annonce évitera à l'équipe une malencontreuse conversion vers le Sans-Atout et il en résultera un contrat optimum même si sa nature est en mineure.

- c) Cette main de 8 points avec une belle couleur cinquième en majeure peut, sans risque d'ambiguïté, être annoncée à **2 Coeurs** au deuxième tour. L'ouvreur déduira facilement que le répondant possède au moins cinq cartes à Coeur mais avec une main dont le pointage est minimum.
- d) Pour annoncer une *longue couleur* au niveau 2 après 1 SA impératif, il faut généralement 6 cartes ou 5 cartes de très bonne qualité. Il vaut mieux accepter le fit proposé quand le soutien est troisième même s'il peut arriver occasionnellement que la nouvelle couleur de l'ouvreur soit seulement troisième (mais jamais deuxième grâce à l'*OUVERTURE À LA FLANNERY*, voir **Th. 1.15**). D'ailleurs, l'ouvreur peut très souvent posséder une couleur supérieure à 4 cartes; il faut donc **Passer**.

Ce dernier exemple montre qu'il existe une *zone dangereuse* où le répondant non fitté peut détenir un faible soutien pour la *nouvelle couleur moins chère de l'ouvreur* tout en ne possédant pas une belle suite pour en faire l'échange. Cette zone correspond généralement à la possession d'une main balancée ou très peu distributive. Il faut donc offrir une troisième avenue au répondant non fitté ayant annoncé 1 SA impératif. Il s'agit de la redéclaration **au niveau 2 à Sans-Atout**. Bien entendu le pointage du répondant ne peut que se situer dans la catégorie minimale.

**PRINCIPE 3.4.2.3:3 DÉCLARER UNE MAIN BALANCÉE  
APRÈS LA RÉPONSE 1 SA IMPÉRATIF**

**En l'absence de fit pour la majeure d'ouverture ainsi que pour la nouvelle couleur moins chère de l'ouvreur, le répondant qui a annoncé 1 SA IMPÉRATIF peut déclarer une MAIN BALANCÉE ou non distributive (qui offre un soutien partiel banal et plus ou moins l'arrêt de la couleur adverse si compétition) en annonçant 2 SA au deuxième tour à condition de posséder 9 ou 10 HL sans points perdants ou presque.**

**Sur la réponse 1 PIQUE suivie de la redéclaration à 1 SA de l'ouvreur, le répondant doit évidemment posséder le pointage requis, soit 11 ou 12 HL pour annoncer une main balancée au niveau 2.**

**COROLLAIRE: Avec un pointage de 6 à 8 HL, le répondant doit donc choisir entre annoncer une nouvelle suite au niveau 2 si elle assez valable. Sinon, accepter le fit en Passant même avec seulement trois cartes de soutien en mineure.**

**En cas de compétition, le répondant doit généralement Passer au premier tour avec seulement 6 à 8 HL.**

Cette troisième avenue permet donc de trouver des contrats qui échappent aux règles standards et qui offrent généralement une marque au-dessus de la moyenne.

En effet, la convention 1 SA IMPÉRATIF donne le temps au répondant de connaître la distribution de l'ouvreur. Ainsi, le répondant possédant une main balancée minimale supérieure (9-10 HL) dont les *faiblesses* sont contrebalancées

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

par le jeu de son partenaire, peut raisonnablement redéclarer à 2 SA et permettre ainsi à son équipe d'être la seule à obtenir le contrat le plus payant (à moins qu'une autre équipe utilise la même convention).

Quand le pointage ne justifie vraiment pas une *équivalence* pour repéter à 2 SA — à partir de 1 SA — il faut, par contre, savoir se contenter d'un contrat au niveau 2 à l'atout qui devrait, de préférence, se situer du côté de la **main faible** (du répondant).

Il faut garder à l'esprit qu'un contrat partiel à l'**atout** procure un contrôle du jeu plus fiable qu'un contrat partiel à SA lorsque les mains sont plus ou moins balancées. En effet, malgré un faible atout, on peut tirer souvent son épingle du jeu en ne jouant pas celui-ci rapidement afin d'établir des levées ailleurs qui seront encaissées une fois que la main sera récupérée grâce à l'atout qui sert d'entrée, particulièrement du côté de la *main faible*. Tandis qu'un encaissement est difficile et aléatoire lorsque que le contrat a été gagé de façon standard et a abouti à l'enchère *fourre-tout* 1 SA associée à une main débalancée.

Voici quelques exemples pour illustrer cette troisième option.

#### Ex. 3.4.2.2:3 Quelles seraient les déclarations de l'ouvreur et du répondant pour la situation d'enchères suivante ?

	1	2	3	4
	1 Co	Passe	?	Passe
	?	Passe	?	...
	<b><u>OUVREUR</u></b>			<b><u>RÉPONDANT</u></b>
a)	A V 3 D 7 5 4 2 D A 10 7 6			D 7 6 2 R 3 R V 4 3 8 4 2
b)	A R 6 3 D 7 5 4 2 A 10 7 7			V 7 2 A R 6 4 3 V 8 6 4 2

c)	A D 3 2 R 10 7 5 4 R 8 5 10	V 8 7 6 3 D 9 6 2 R 8 7 3
d)	A D R 10 9 8 4 R D V 5 7 5	10 9 8 V 7 V 7 4 R D 9 4 2

**RÉPONSES :**

a)	1 Co 2 Tr	1 Pi Passe
----	--------------	---------------

Rappelez vous le moyen mnémotechnique **SOU-PO-UN-DÉ**. Le répondant n'a pas de soutien pour la majeure, son pointage est de 9 HL, il reste de l'espace au niveau **UN**, la **DESCRIPTION** se doit d'être à **1 Pique**. L'ouvreur ne peut soutenir cette majeure, le pointage est minimum avec ses 14 HL, il ne peut employer l'espace au niveau **1** car la main n'est pas balancée, **2 Trèfles** constitue une description conforme. Le répondant a une main balancée s'accordant avec celle de l'ouvreur mais le pointage du répondant est insuffisant pour une annonce au niveau 2; cela serait acceptable si tous les **9** points étaient non perdants. Il doit **Passer** même si le fit risque d'être seulement à 7 cartes (parfois 6) pour éviter une escalade dans les enchères. Même si le contrat risque d'être échoué d'une ou deux levées, il n'est pas dit que les opposants ne perdront pas davantage de points pour ne pas avoir compétitionné.

b)	1 Co 2 Ca	1 SA 2 SA
----	--------------	--------------

La réponse est impérative pour un tour parce que la *CONVENTION 3.4* est continûment en vigueur. En tant qu'ouvreur, il est toujours difficile d'accepter de ne pas annoncer une couleur quatrième *plus chère* à cause d'un pointage minimum (13 à 17 HL); c'est pourquoi, le répondant ne doit jamais oublier d'utiliser l'espace au niveau 1 lorsqu'il est disponible; ainsi

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

un fit en majeure pourrait être découvert. Le répondant n'ayant pas déclaré à 1 Piqueu, l'ouvreur doit, dans la situation exposée ici, se rabattre sur l'annonce au deuxième tour d'une couleur moins chère de moindre qualité, soit **2 Carreaux**. Incidemment, la main de l'ouvreur ne doit pas être déclarée par l'ouverture à 2 *CARREAUX*, ce qui correspond à la convention à *la Flannery* qui vous est enseignée dans un cadre plus moderne au **Thème 1.15**.

Le fort soutien deuxième pour la couleur d'ouverture permet d'anticiper plusieurs levées pour le Sans-Atout et le faible soutien troisième à Carreau constitue en trop grand risque pour Passer. Une redéclaration du répondant à **2 SA** affirme précisément une main balancée minimale supérieure de 9 ou 10 HL. L'ouvreur qui est minimum inférieur va assurément Passer au troisième tour. Si le pointage de la main du répondant eut été inférieur à 9 HL, il lui aurait fallu accepter le fit au niveau 2 en déclarant *Passe*.

c)	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	2 Ca	Passe

Le pointage de la main du répondant est trop faible pour miser 2 SA au deuxième tour; ce type de contrat peut être très rentable mais exige un minimum de valeurs. Tandis qu'un contrat à l'atout peut dérouter plus facilement la défensive adverse malgré une insuffisance de valeurs. Il est très important de savoir **arrêter les enchères** quand les évidences montrent qu'un contrat semble perdu à l'avance à cause d'un faible pointage combiné. Dans ces cas, le plus bas niveau de contrat est toujours le meilleur contrat.

d)	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	<b>2 Ca</b>	<b>2 SA</b>
	<b>3 SA</b>	

Le répondant possède une main de 8 PH (*Complément* inclus) et 1 HL. Il n'y a pas de fit avec la majeure d'ouverture. Comme la main est minimale, le répondant doit alors annoncer **1 SA**. Parce que la *CONVENTION 3.4* est toujours en vigueur et que son contexte est présent, l'ouvreur va obligatoirement redéclarer en l'absence de compétition.

L'ouvreur qui a une main semi-balancée 5-4-2-2 de 16 HL ne peut évidemment inviter à la manche en redéclarant 2 SA car cette enchère est réservée pour déclarer artificiellement la manche vu qu'il y a contexte pour la *CONVENTION 3.4*. L'ouvreur doit donc opter pour l'annonce d'une nouvelle couleur moins chère pour décrire sa main minimale (13 à 17 HL), soit **2 Carreaux**.

La suite cinquième à Trèfle du répondant n'est pas assez longue pour justifier une déclaration au niveau 3. Par contre, accepter le fit à Carreau, en *Passant* serait risqué vu le très faible soutien troisième dans cette couleur. Comme il n'y a **aucun point perdant** et que la plupart des Points d'Honneurs sont situés dans les **couleurs non annoncées** par l'ouvreur, le répondant peut redéclarer à **2 SA** ce qui affirme un pointage minimum supérieur *équivalent* à un main intermédiaire.

L'ouvreur doit être prudent devant cette *invitation* à la manche à Sans-Atout parce qu'elle est plutôt *à la limite*; il doit donc faire une réévaluation de sa main en *Point de Puissance à Sans-Atout* afin de s'assurer que sa main vaut au moins 16-17 PP. Les cartes intermédiaires, le pointage de 16 HL et la précision des enchères du répondant attestent un tel pointage de Puissance ce qui autorise l'ouvreur à déclarer la manche à **3 SA**. Dans cet exemple très réaliste, il y a effectivement un minimum de neuf levées assurées, 2 à Pique, 3 à Coeur, 3 à Carreau et 1 à Trèfle.

En conclusion, la possibilité de faire connaître un soutien quatrième sur l'ouverture à **1 COEUR** ou à **1 PIQUE** ainsi que la possibilité, en l'absence de soutien, de préciser davantage la main minimale du répondant permettent d'affirmer qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à intégrer dans la langue courant des enchères la *CONVENTION 3.4* « *Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1* ».

**SECTION PRATIQUE 3.4**

**Ex. 3.4:1** Est-ce que l'enchère du répondant est impérative pour un tour et oblige-t-elle l'ouvreur à redéclarer ?

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>a)</b>	1 Ca ?	Passe ...	<b>1 SA</b> ...	Passe ...
<b>b)</b>	1 Tr ?	Passe ...	<b>1 Pi</b> ...	Passe ...
<b>c)</b>	1 Pi ?	Passe ...	<b>1 SA</b> ...	2 Tr ...
<b>d)</b>	1 Co ?	Contre ...	1 SA ...	Passe ...
<b>e)</b>	1 Co ?	1 Pi ...	1 SA ...	Passe ...
<b>f)</b>	Passe 2 Ca Passe	1 Pi Passe ?	Contre Passe ...	<b>1 SA</b> <b>3 Pi</b> ...
<b>g)</b>	Passe <b>1 SA</b>	Passe Passe	1 Co ?	Passe ...
<b>h)</b>	Passe <b>1 Pi</b>	Passe Passe	1 Co ?	Passe ...

**RÉPONSES :**

- a) La réponse 1 SA **n'est pas impérative** car le contexte de la *CONVENTION 3.4* n'y est pas. Il est obligatoire que la couleur d'ouverture soit une couleur **MAJEURE**. Ici, le répondant décrit une absence de suite quatrième dans les deux majeures, moins de 5 cartes à Carreau et une main minimale.
- b) Toute annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1, en majeure ou à Carreau, est **impérative pour un tour** quelque soit la couleur d'ouverture. C'est une règle élémentaire du bridge (V. **Pr. 2.2:1**) qui décrit une main de 6 HL et plus avec une suite au moins quatrième dans la majeure annoncée, ou cinquième si c'est le Carreau. L'ouvreur est donc obligé de redéclarer — ce qui exclut *Passe* — quand le deuxième défenseur n'annonce pas même s'il n'y a aucun de contexte pour la *CONVENTION 3.4*.
- c) L'annonce du répondant est **impérative pour un tour** mais l'ouvreur **n'est pas obligé de redéclarer** car le répondant est assuré de pouvoir décrire son jeu, s'il le désire, étant donné qu'il y a présence d'un surenchère d'ouverture émanant du deuxième défenseur. Bien entendu, l'annonce d'un fit à Pique au tour suivant constituerait bel et bien un soutien quatrième (fit amélioré).
- d) L'ouverture est en majeure au niveau 1, il y a une réponse à 1 SA et la surenchère d'ouverture par Contre d'appel du premier défenseur n'a aucune incidence sur la *CONVENTION 3.4*. La réponse 1 SA est **impérative pour un tour** et l'ouvreur **doit redéclarer** car le deuxième défenseur a déclaré *Passe*. Un éventuel soutien à Coeur donné par le répondant au deuxième tour constituerait bien entendu un fit amélioré.
- e) L'ouverture est en majeure au niveau 1, il y a bien une réponse à 1 SA mais la surenchère d'ouverture à la couleur par le premier défenseur **invalide** la *CONVENTION 3.4*. La réponse 1 SA **n'est pas impérative pour un tour** et l'ouvreur **n'est pas tenu de redéclarer**. La signification de cette réponse à 1 SA consiste en une description de main minimale avec des arrêts suffisants dans la couleur adverse. À noter qu'un éventuel soutien à Coeur décrirait un FIT PARTIEL avec un bon doubleton dans le but strictement de compétitionner les enchères.

- f) Le répondant a annoncé **1 SA** dans un contexte propice (le Contre d'appel ne rend pas caduque la *CONVENTION 3.4*) ce qui implique que **l'ouvreur doit redéclarer** en l'absence de compétition des enchères. Dans cette situation d'enchères, l'ouvreur est cependant *libéré* de redéclarer suite à une annonce par le deuxième défenseur.

Malgré la déclaration par le deuxième défenseur d'un soutien au Contre d'appel du premier défenseur, l'annonce d'un soutien à la majeure d'ouverture par le RÉPONDANT conserve tout son sens. Il s'agit donc d'une *LIMITE SUPÉRIEURE* qui demande impérativement à l'ouvreur à déclarer au moins la manche (4 PIQUES) si sa main conserve un pointage d'au moins 13 PP.

- g) La réponse **1 SA** demeure **impérative pour un tour** même s'il y a eu un *Passe en entrée de jeu*. Ainsi, après la redéclaration de l'ouvreur, il demeure possible pour le répondant d'annoncer un soutien quatrième par un *APPUI FORT* ou une *LIMITE SUPÉRIEURE*. En l'absence de fit, le répondant ne peut posséder plus de 11-12 HL soit une main minimale élargie.
- h) La réponse **1 PIQUE** demeure **impérative pour un tour** même s'il y a eu un *Passe en entrée de jeu*. Ainsi, après la redéclaration de l'ouvreur, il demeure possible que le répondant annonce un soutien quatrième par un *APPUI FORT* ou une *LIMITE SUPÉRIEURE*. En l'absence de fit, le répondant peut posséder jusqu'à de 12 HL (c'est une règle Standard); il ne faudrait donc ne pas sous-estimer son pointage s'il advenait qu'il redéclare effectivement 2 SA ou une nouvelle couleur au niveau 2.

En fait, il faut se rendre à l'évidence que la *CONVENTION 3.4* abonde dans la tendance moderne qui veut que l'on incorpore la catégorie intermédiaire dans les deux catégories adjacentes lorsque le concept d'invitation ne s'applique pas vraiment. Par exemple, si le répondant possède une main balancée de 12 HL, il peut très bien décider de ne pas répondre 2 COEURS sans saut (sur ouverture à 1 Pique) ou une mineure sans saut au niveau 2 — même s'il a le droit — quand il juge que cette couleur est longue et trouée; il classe donc ce pointage comme minimum élargi et emploie alors le *CONVENTION 3.4*. Par contre s'il juge que les 12 points HL sont de bonne qualité, le répondant considère alors son pointage comme maximum et annonce sa couleur au niveau 2 sans saut dans l'optique de redéclarer (en l'absence de fit) au niveau 3 sans saut pour garantir la manche et une suite plus longue d'au moins 1 carte (*CONVENTION 3.1.2*).

**Ex. 3.4:2 Quelles sont les déclarations pour l'ouvreur et le répondant en supposant que les défenseurs n'annoncent pas?**

**OUVREUR**

R 10 6 3  
D 9 8 4 2  
A R 4  
8

**RÉPONDANT**

a)	R 4	b)	D V 5	c)	A R 10 5	d)	9 7 4 2
	10 7 5		7 6		R 10 7		R 10 7 3
	V 7 3		D V 6 5 2		9 5		9
	10 9 7 5 4		V 5 3		10 8 7 6		R V 10 7

**RÉPONSES :**

a)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>2 Co</b>
	<b>Passe</b>	<b>Passe</b>

L'ouvreur possède le minimum nécessaire pour une ouverture au niveau 1 en majeure, soit 13 HL et une suite cinquième anonyme. À noter que cette main n'est pas conforme pour l'ouverture à *la Flannery*. Cette ouverture exige une distribution respective **4-5-1-3** ou **4-5-2-2** (V. **Th. 1.15**).

Le répondant détient 5 PH (dont le Complément) et 1 HL avec un soutien troisième pour la majeure d'ouverture. Il lui faut déclarer le fit même si le soutien est faible car son pointage est suffisant malgré plusieurs points perdants. La réponse se doit d'être un fit direct à **2 Coeurs**. Le contrat sera peut-être difficile mais un échec d'une, ou même deux levées, procurera très souvent une meilleure marque que de laisser filer le contrat.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

b)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	<b>2 Ca</b>	<b>Passe</b>

Le répondant ne détient que 8 HL et ne possède pas de soutien suffisant pour un fit à Coeur. Il lui est donc interdit d'annoncer au niveau 2. Suivant les règles de base, il n'y a que la réponse **1 SA** pour décrire cette main. Cependant, il y a un contexte validant la *CONVENTION 3.4*. L'ouvreur sera donc obligé de redéclarer en l'absence d'annonce du deuxième défenseur. Le répondant est assuré de ravoir une autre opportunité pour préciser davantage sa main. Dans ce cas-ci, la nouvelle couleur moins chère de l'ouvreur offre un minimum de 3 cartes ce qui satisfait le répondant qui peut donc déclarer *Passe* pour accepter un contrat dans cette couleur. Cette garantie absolue de retrouver un minimum de 3 cartes à Carreaux n'est possible que si une équipe utilise systématiquement la convention à la *Flannery* (ce qui n'est pas le cas si vous utilisez la convention *Flannery* classique).

c)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>3 Co</b>
	<b>Passe</b>	<b>Passe</b>

Le répondant détient 10 HL avec un soutien troisième; la réévaluation donne 11 PP. Les règles de base dicte de donner directement le fit lorsque ce dernier est à 8 cartes et que l'on désire déclarer une réelle invitation à la manche. Ainsi, le répondant doit annoncer à saut, donc **3 Coeurs** (*LIMITE INFÉRIEURE*). Si vous ne souhaitez pas tenir compte de la réévaluation (par manque d'expérience ou par conservatisme), il faut tout simplement répondre **2 Coeurs** au premier tour ce qui conservera la logique dans les communications ultérieures.

d)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 Pi</b>
	<b>2 Pi</b>	<b>3 Co</b>
	<b>Passe</b>	<b>Passe</b>

La main du répondant vaut 7 HL et il y a un soutien quatrième avec la majeure d'ouverture. Une réévaluation s'impose ce qui jauge alors cette main à 11 PP. Donc, selon la *CONVENTION 3.4*, il faut annoncer indirectement ce soutien à Coeur en déclarant d'abord une *nouvelle couleur au niveau 1*, soit **1 Pique** dans le cas présent.

Ce tour supplémentaire permet, inopinément comme ici, à l'ouvreur de déclarer un soutien quatrième à Pique qui serait autrement impossible à décrire. Un soutien simple à **2 Piques** confirme de plus que l'ouvreur détient une main de catégorie minimale.

Grâce à la *CONVENTION 3.4*, il est possible pour le répondant de choisir le meilleur fit en majeure sans créer de confusion. Attention, un soutien sans saut à **3 Coeurs** correspond à une *APPUI FORT*. Ici, la réévaluation complète donne : 7 points non perdants, 1 pour le 9<sup>ième</sup> atout, 1 pour le GH d'atout, 3 pour le singleton, plus 2 points pour un Double fit complet (mais le soutien à Pique est un peu faible); pour un total de 14 PP. Il faut affirmer une *limite supérieure* et non un fit 2 sur 1 (convention 3.5), ce qui se traduit ici dans ce contexte par une déclaration à la manche à **4 Coeurs**.

**La convention 3.4 permet donc de *changer un fit donné en majeure*** (exclusivement à PIQUE). Il s'agit d'un autre avantage *indirect* de cette convention. Autrement dit, une fois que la convention a été enclenchée, il n'y a pas de contradiction avec la règle générale voulant que l'on ne doive pas changer un fit en majeure — *le répondant doit tout simplement choisir entre deux fits qui sont techniquement déclarés*.

**PRINCIPE 3.4:1 CHANGEMENT D'UN FIT À PIQUE POUR UN FIT AMÉLIORÉ À COEUR**

Il est possible, mais non obligatoire, pour le répondant qui a annoncé 1 *PIQUE* après l'ouverture 1 *COEUR* de déclarer un soutien quatrième valable à *COEUR* malgré la déclaration par l'ouvreur d'un soutien à *Pique*.

Ainsi, dans le cas d'un SOUTIEN MINIMUM À PIQUE PAR L'OUVREUR, le répondant déclarera :

- ☞ un *APPUI FORT* à *COEUR* en l'annonçant au NIVEAU 3;
- ☞ une *LIMITE SUPÉRIEURE* à *COEUR* en l'annonçant au NIVEAU 4.

Dans le cas d'un SOUTIEN INTERMÉDIAIRE À PIQUE PAR L'OUVREUR (niveau 3), le répondant déclare alors :

- ☞ un *APPUI FORT* à *COEUR* en soutenant au niveau de la manche.

À noter, lorsque le répondant préfère conserver le fit à *Pique*, il déclare de façon tout à fait standard :

- Passe avec une main minimale;
- 3 *Piques* avec une main intermédiaire;
- 4 *Piques* avec une main maximale.

\*\*\*

Lorsque le total combiné des Points de Puissance dépasse 30 PP, le répondant doit déclarer une *INVITATION AU CHELEM* pour débiter une recherche de chelem. (N.B. : Pour évaluer le pointage combiné plancher, le répondant estime qu'un SOUTIEN MINIMUM de l'ouvreur vaut 13 PP, qu'un SOUTIEN INTERMÉDIAIRE vaut 17 PP et qu'un soutien maximum vaut 19 PP.)

Pour agréer le FIT À COEUR en vue d'une recherche de chelem, le répondant utilisera l'invitation en *MODE CONTRÔLE* (en excluant 3 *PIQUES* comme premier *Contrôle de niveau 4*) ou la déclaration directe du chelem avec 4 SA Blackwood.

Lorsque le répondant préfère accomplir une recherche de chelem dont l'atout sera le *PIQUE*, il utilise l'invitation en *MODE STANDARD* (pour vérifier l'atout de l'ouvreur) ou en *MODE INTERROGATIF* (pour vérifier les Contrôles). Ces dernières notions appartiennent au Chapitre 8 et sont présentées ici pour vous donner un avant-goût.

**Ex. 3.4:3 Quelles sont les déclarations pour l'ouvreur et le répondant en supposant que les défenseurs n'annoncent pas ?**

**OUVREUR**

A 5  
V 10 8 4 2  
R 6  
A D 8 5

**RÉPONDANT**

a) R D 8 4	b) D V 5	c) R D 6 2	d) D 7
9 6 5	R 9 7 5	7	10 7
D V	D V 6 5 2	D V 9 5 2	A V 9 8 5 4 3 2
R 10 7 4	10	10 9 6	6

**RÉPONSES :**

a)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>3 Co</b>
	<b>Passe</b>	<b>Passe</b>

L'ouvreur déclare une ouverture au niveau 1 en majeure avec une suite cinquième à Coeur et 15 HL.

Le répondant ne peut annoncer une nouvelle couleur à Pique car il possède un soutien pour un fit à **8** cartes. Sa main est intermédiaire avec ses 11 points HL même s'il y en a qui sont perdants; il est très compétitif ici d'annoncer une soutien direct à saut, c'est-à-dire une *LIMITE INFÉRIEURE*.

La réévaluation de la main de l'ouvreur donne 15 PP; la main entre à peine dans la catégorie minimale supérieure (15 à 17 PP). Comme l'atout est anémique et que le répondant a bel et bien affirmé un soutien troisième, il est préférable pour l'ouvreur de décliner l'invitation à la manche surtout si le statut est vulnérable.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

b)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	<b>2 Tr</b>	<b>2 Co</b>
	<b>3 Co</b>	<b>4 Co</b>

Le répondant possède un soutien quatrième valable et une main offensive valant 10 HL qui se réévalue à 9 PP et peut-être 11 si la Dame n'est pas perdante. Le contexte autorise la *CONVENTION 3.4*. Ici, il faut d'abord répondre **1 SA** et un *APPUI FORT* au tour suivant.

L'ouvreur réévalue sa main à 15.5 points car le fit à 9 cartes donne 1.5 points pour le doubleton avec un As et le pointage plus élevé du répondant augmente les chances que le Roi ne soit pas perdant. L'ouvreur peut et doit **inviter** à la manche car le pointage combiné plancher est de 23.5 PP (15.5 + 8) et le répondant peut avoir un surplus de 2 PP par rapport au 8-9 PP minimalement garantis.

Le répondant peut accepter la **manche** sans trop hésiter.

c)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 Pi</b>
	<b>2 Tr</b>	<b>Passe</b>

Le répondant possède 8 PH et 1 HL, une suite quatrième à Pique et il y a misfit complet. En l'absence de soutien troisième avec la couleur d'ouverture en majeure, les règles de base dictent d'utiliser en priorité l'espace disponible au niveau 1 pour décrire une éventuelle suite quatrième en majeure, donc **1 Pique**.

L'ouvreur redéclare une nouvelle couleur moins chère en redéclarant **2 Trèfles** afin que les enchères continuent car le pointage détenu par le répondant reste à préciser.

Le répondant est presque assuré que le fit à Trèfle sera partiel (7 cartes). Il serait très risqué de redéclarer à Carreau même si le niveau serait identique; pour éviter un mauvais fit, il est recommandé de détenir six cartes (ou cinq cartes valables) pour changer un fit en mineure au niveau 2. En tenant compte des deux couleurs annoncées par l'ouvreur, il serait

pensable de redéclarer à Sans-Atout mais le pointage doit être d'au moins 9 points non perdants s'il n'atteint pas les 11-12 HL requis pour une main intermédiaire. Finalement, le répondant doit tout simplement *Passer* même s'il y a un risque que l'ouvreur ait décrit une suite seulement troisième à Trèfle.

d)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	<b>2 Tr</b>	<b>3 Ca</b>
	<b>4 Ca</b>	<b>5 Ca</b>

Le répondant possède 7 PH et 4 HL et son soutien à Coeur est seulement deuxième. Il serait dangereux de répondre directement à 2 CARREAUX même si la main atteint le niveau intermédiaire requis. Dans un tel cas, il faut éliminer la catégorie intermédiaire et l'incorporer à celles adjacentes. Ici, il est inapproprié de faire une réévaluation anticipée de cette main car il y a de fortes chances que l'ouvreur transforme éventuellement ce fit en mineure vers une manche à Sans-Atout dans le cas où son propre pointage atteindrait 15 HL et plus. Il serait encore pire de décrire cette main par l'enchère 2 SA même si le niveau intermédiaire est atteint. La réponse **1 SA** impérative pour un tour rend possible de décrire cette main spécifiquement et sans tricher au tour suivant à la fois au plan du pointage et de la distribution.

Le répondant pourrait utiliser le niveau 2 pour redéclarer suite à l'enchère 2 TRÈFLES de l'ouvreur; mais il est encore plus précis d'annoncer à saut, soit **3 Carreaux**, car cela stipule un pointage d'au moins 10-12 HL avec une longue et intéressante suite.

L'ouvreur réévalue sa main à 17 PP (14 PNP +1 +1 +1), ce qui décrit un pointage combiné de 28-29 PP, il redéclare **4 Carreaux**; c'est forcing, le répondant doit au moins déclarer la manche avec un pointage se conservant à 11 PP. Ici, le répondant réévalue : 5 PNP + 3 + 1 +1; c'est juste mais c'est 50-50, je déclarerais la manche à Carreau.

**Ex. 3.4:4** Quelles sont les déclarations pour l'ouvreur et le répondant en supposant que les défenseurs n'annoncent pas ?

**OUVREUR**

A 5  
A V 10 8 4 2  
D  
R D 8 5

**RÉPONDANT**

<b>a)</b>	V 8 7 4 9 6 D V 9 3 R 7 4	<b>b)</b>	V 8 7 D 6 D V 9 3 2 7 4 3	<b>c)</b>	D 2 --- R 10 9 7 6 5 2 10 9 6 4	<b>d)</b>	7 5 2 D 9 A V 9 8 6 5 2 6
-----------	------------------------------------	-----------	------------------------------------	-----------	--	-----------	------------------------------------

**RÉPONSES :**

<b>a)</b>	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 Pi</b>
	<b>3 Tr</b>	<b>3 SA</b>

L'ouvreur possède une main assez complexe mais qui est fort plausible, pour ne pas dire d'un genre fréquent. Il y a 16 PH et 2 PL avec une couleur sixième correspondant à une suite cinquième équivalente; il y a aussi un doubleton ferme (avec 1 As) ainsi qu'une Dame-singleton à Carreau qui est nécessairement perdante. De plus, il y a une Dame à Trèfle à demie perdante. Selon le système HL avec Complément, cette main entre à peine dans la catégorie maximale.

Le répondant possède tout juste 6 PH et un soutien partiel; il doit tout de même annoncer sa suite quatrième à Pique, d'où **1 Pique**.

L'annonce d'une enchère impérative pour un tour n'offre pas de garantie à l'ouvreur qu'il recevra un soutien à sa couleur d'ouverture, il ne peut donc

réévaluer sa main selon la méthode *complète*. Cependant une réévaluation *abrégée* peut être accomplie quand une main se situe À LA LIMITE DE DEUX CATÉGORIES. Ici, il est assez difficile d'affirmer que cette main doit être bonifiée à la baisse. Dans le doute, il faut appliquer tout simplement le système HL avec *Complément* ce qui classe cette main dans la catégorie maximale. Si la couleur à Coeur était sixième spécifiée, faire une redemande à saut serait une excellente description mais, ici, cela est dérogoire. En conclusion, l'ouvreur doit annoncer une nouvelle couleur moins chère à saut, soit **3 Trèfles**.

Le répondant qui a d'abord annoncé à Pique ne peut effectuer une recherche du Sans-Atout car il affirmerait du même coup une *deuxième nouvelle couleur*, donc un pointage maximum selon la *CONVENTION 3.1.1*. Avec une main minimale balancée, il doit aller **droit au but** pour ne pas faire emballer les enchères; c'est un risque à prendre tout à fait dans l'esprit du bridge moderne. Le contrat se termine donc par une manche à **3 SA**.

b)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	<b>2 SA</b>	<b>3 Co*</b> Pr.3.4.2.2:2
	<b>4 Co</b>	<b>Passe</b>

Cette fois le répondant n'a pas de majeure quatrième. Son pointage minimum inférieur de 6 PH + 1 HL empêche toute annonce au niveau 2 au premier tour. Il doit y aller de l'enchère **1 SA** qui, évidemment, est impérative pour un tour suivant la *CONVENTION 3.4*.

L'ouvreur ne sait toujours pas s'il recevra ou non un soutien au tour suivant. Mais, cette fois, il peut redéclarer sa main maximale au niveau 2 en utilisant l'enchère conventionnelle **2 SA**. Cette enchère étant à très **faible résolution**, la manche se doit d'être atteinte en l'absence de contre-indication.

Le répondant a une main balancée 5-3-3-2 avec un bon soutien deuxième à Coeur; il y a donc un fit partiel assuré. La réponse sans saut à **3 Coeurs** dans ce contexte signifie explicitement un bon soutien deuxième, c'est une enchère à la fois naturelle et spécifique étant donné qu'elle s'harmonise avec le soutien forcing et le système général de réponses des *DÉCLARATIONS FORTES*. Le contrat ne peut que se conclure à **4 Coeurs**.

**PRINCIPE 3.4:2 REDÉCLARATION DE L'OUVREUR NON SOUTENU  
APRÈS 2 SA CONVENTIONNEL**

Lorsque l'ouvreur ne reçoit pas de soutien pour sa majeure d'ouverture après avoir redéclaré 2 SA sur 1 SA impératif, il peut décrire sa main maximale AU TROISIÈME TOUR par :

- ① **une RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE (au niveau 3) avec une main distributive unicolore** comportant une suite d'atout d'au moins six cartes ( ce n'est donc pas une recherche pour le Sans-Atout);
- ② **l'annonce d'une NOUVELLE COULEUR avec une main distributive bicolore** dont la deuxième couleur est au moins quatrième spécifiée ou équivalente;
- ③ **l'annonce de la MANCHE À 3 SA avec une distribution balancée** et un pointage bien réparti en tenant compte de la nouvelle couleur redéclarée par le répondant;
- ④ **l'annonce d'un FIT AVEC LA NOUVELLE COULEUR du répondant avec un soutien suffisant** si le pointage combiné est mal réparti.

c)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	1 Co	1 SA
	2 SA	3 Ca
	3 Co	4 Ca
	Passe	Passe

Le répondant n'a pas de majeure quatrième et, au deuxième tour, grâce à la *CONVENTION 3.4*, il peut décrire une longue suite mineure en redéclarant au niveau 3, soit **3 Carreaux** après **1 SA**, sans craindre de causer une confusion concernant le pointage possédé et, surtout, avise d'un misfit (0, 1 carte ou 2 faibles cartes de soutien).

L'ouvreur quant à lui précise au troisième tour une main distributive avec un bon atout. Avec une bonne carte de soutien ou 2 cartes faibles, le répondant pourrait accepter le fit à la manche avec un pointage de 8 PP ou Passer avec un pointage moindre.

À la surprise de l'ouvreur, le répondant redéclare le Carreau au niveau 4. Mais il **ne s'agit pas** d'une invitation au chelem *en mode Contrôle* car l'annonce précédente a infirmé la possession d'un bon soutien à Coeur.

L'ouvreur a bien compris que le répondant répétait sa longue suite à Carreau et que la main de ce dernier est minimale. Avec la Dame de Carreau en soutien, il ne peut qu'accepte le fit en *Passant*. Il est peu pensable de jouer un contrat de manche à Sans-Atout quand celui qui détient la main *forte* possède un singleton ou une chicane dans la longue du partenaire dont la main est minimale car il devient impossible de trouver des entrées pour jouer cette longue. Donc, en plus d'éviter le Sans-Atout, **il faut jouer l'atout du côté de la main faible** et non redéclarer la *longue* de la main forte (c'est-à-dire 4 Coeurs dans ce cas-ci).

d)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	1 Co	1 SA
	2 SA	3 Co
	4 Co	4 Pi
	4 SA	5 Ca
	5 Co	

L'ouvreur qui a annoncé 2 SA conventionnel pour signaler une main maximale a reçu un **soutien deuxième** valable de son partenaire sans pour autant préciser le pointage possédé; c'est pourquoi il faut considérer cette enchère comme faisant partie des déclaration fortes. (V. Pr. 3.4.2.2:2.2). Suite à cette réponse relativement informative et économique, l'ouvreur peut continuer à préciser sa main sans élévation indûe dans l'échelle des enchères. Ainsi, il signale la possession d'une main réellement distributive et maximale grâce à une suite d'atout au moins sixième.

Au troisième tour, le répondant sait qu'il y un fit assuré à 8 cartes. Il réévalue sa main à 12 PP (0 à Pique, 3 à Coeur, 7 à Carreau et 2 à

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

Trèfle). En considérant que l'ouvreur détient au moins 18 PP, le niveau pour inviter au chelem est atteint, soit 30-31 PP. Comme le répondant possède 1 GH d'atout et le Contrôle de niveau 4 à Trèfle et Carreau, il est en droit d'inviter au chelem à Coeur *mode Contrôle*.

Pour sa part, l'ouvreur sait que le répondant a comptabilisé 18 PP et qu'il détient par conséquent un minimum de 12 à 13 PP. Sa main de 18 HL ne vaut pas plus de 18 PP. Même s'il détient le *contrôle de niveau 4* à Pique, il lui manque un surplus de 2 PP pour déclarer Blackwood; l'ouvreur pourrait arrêter la recherche de chelem (en gageant immédiatement 5 Coeurs) car son jeu est globalement trop faible mais il n'y a pas de risque de demander 4 SA et cela confirme le contrôle du Pique et une main relativement intéressante par ailleurs.

#### Ex. 3.4:5 Quelles sont les déclarations pour l'ouvreur et le répondant en supposant que les défenseurs n'annoncent pas?

##### OUVREUR

D 5  
R 10 8 7 4 2  
D V 9 8  
R

##### RÉPONDANT

<b>a)</b>	A V 7 4 9 R 6 4 3 D V 7 4	<b>b)</b>	A 7 4 D 6 R 10 3 2 10 4 3	<b>c)</b>	R 7 4 D 6 A 7 3 2 D 6 4 3	<b>d)</b>	A 7 4 D 9 5 3 R 10 7 6 5 2 ---
-----------	------------------------------------	-----------	------------------------------------	-----------	------------------------------------	-----------	---

**RÉPONSES :**

a)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 Pi</b>
	<b>2 Co</b>	<b>Passe</b>

L'ouvreur possède 11 PH et 2 HL avec une suite sixième à Coeur, il ouvre les enchères dans les règles en déclarant **1 Coeur**.

Le répondant a seulement un singleton en soutien à Coeur mais possède une suite quatrième à Pique avec 11 HL; il se doit de répondre **1 Pique**.

L'ouvreur doit obligatoirement redéclarer au deuxième tour. Il peut alors préciser que son atout est sixième et son pointage minimum en répétant sa couleur d'ouverture au niveau 2, soit **2 Coeurs**.

Le répondant avait au départ un misfit; maintenant son soutien est partiel mais il doit veiller à éviter que l'ouvreur se méprenne sur la longueur de son soutien. Il ne peut ainsi annoncer 2 SA pour décrire son pointage car il affirmerait un soutien deuxième, donc un fit à Coeur (V. **Pr. 3.4.2.2:4.2**). Son pointage de 11 HL avec des points perdants ne lui permet pas d'annoncer une nouvelle couleur (il faudrait plutôt 12 HL et peu de points perdants pour classer cette main intermédiaire dans la catégorie maximale. Cette main doit être dévaluée d'un point ce qui la classe dans la catégorie minimale. La déclaration au troisième tour du répondant se doit d'être *Passe* conformément au **Pr. 3.4.2.2:4.3**.

Ainsi, dans la contexte de la *CONVENTION 3.4*, l'ouvreur qui décrit une suite **SIXIÈME** en répétant sans saut sa couleur d'ouverture **ne doit pas donner le fit** avec un soutien deuxième car il y aurait confusion quant à la longueur du soutien. Pour signaler un tel soutien, il doit utiliser la *réponse naturelle 2 SA* à condition bien entendu de détenir un pointage intermédiaire ou l'équivalent.

### 3.4 Fit en majeure après une nouvelle couleur au niveau 1

---

b)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>1 SA</b>
	<b>2 Co</b>	<b>2 SA</b>
	<b>3 Co</b>	<b>Passe</b>

L'ouvreur qui possède le minimum pour ouvrir se doit de répéter sa couleur d'ouverture à **2 Coeurs** suite à la réponse **1 SA** du partenaire qui est impérative pour un tour selon la *CONVENTION 3.4*.

Le répondant possède un soutien deuxième valable et une main minimale de 9 HL tous non perdants. Il pourrait *Passer* mais il est acceptable d'**inviter** l'ouvreur à la manche, en MAJEURE **ou** à SANS-ATOUT, en déclarant **2 SA naturel**. On ne doit pas déclarer à l'atout (au niveau 3) un fit 6-2 au deuxième tour car cela confirmerait plutôt un *APPUI FORT*. Avec un pointage moindre, le répondant devrait tout simplement *Passer* pour accepter le fit.

L'ouvreur a bien saisi le message mais sa main est trop minimale pour gager la manche. Cependant, il lui faut tout de même décider si un contrat partiel à Sans-Atout est souhaitable. Sa couleur sixième est de puissance moyenne et il y a un singleton avec un Honneur perdant; il est moins risqué de jouer en **atout** à 3 COEURS.

c)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 Co</b>	<b>2 SA</b>
	<b>3 Co</b>	<b>Passe</b>

Le répondant doit annoncer au niveau 2 (à moins qu'il soit justifié de dévaluer sa main) parce qu'il ne possède pas de suite majeure quatrième à Pique et qu'il détient 11 HL. Comme le pointage est bien distribué, il lui faut tout simplement annoncer **2 SA naturel**, ce qui n'est pas impératif pour un tour. L'ouvreur qui détient un pointage minimum inférieur doit opter pour un contrat à l'atout car sa main est trop distributive. Il peut annoncer à **3 Coeurs** car il sait que le répondant possède un doubleton en soutien et une main de 11-12 HL. De plus, il est convaincu que le répondant ne considèrera pas cette redéclaration comme une invitation à la manche car **la réponse à 2 SA est à résolution très élevée**. En effet, cette annonce décrit totalement la main du répondant. Contrairement au concept désuet voulant que le répondant soit le capitaine, le concept de *RÉSOLUTION DES ENCHÈRES* permet à l'ouvreur d'être certain que le répondant ne

continuera pas les enchères et qu'il acceptera l'annonce à 3 COEURS comme le contrat final.

d)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	1 Co	1 SA
	2 Co	4 Co
	Passe	Passe

Le répondant possède 11 HL, un soutien quatrième pour la majeure d'ouverture et aucune suite quatrième à Pique. Le fit doit être annoncé *indirectement* pour décrire une *LIMITE SUPÉRIEURE* même si la réévaluation dépasse largement 13 PP car les *points virtuels* de couleur courte n'ont pas toute leur force quand les points d'Honneurs-Longueurs combinés sont inférieurs à la *zone critique* des 24-26 HL (V. Pr 1.12.4:9). La *NOUVELLE COULEUR* doit donc être annoncée au niveau 1; comme le répondant ne détient pas de suite quatrième à Pique, il doit alors déclarer *1 SA*.

Après la répétition au niveau 2 de la couleur d'ouverture du partenaire qui décrit une sixième carte d'atout et une distribution débalancée chez ce dernier, le répondant peut exécuter maintenant une réévaluation plus complète sa main. Elle contient respectivement 4 + 4 + 4 + 5 pour un total de 17 PP. Le pointage combiné plancher atteint 30 PP (on assume 13 PP pour la main minimale de l'ouvreur). Le répondant pourrait se restreindre à signaler une *LIMITE SUPÉRIEURE*. Pour ce faire, il déclarerait au niveau 4 parce qu'il y a eu *répétition de la couleur d'ouverture*. Il serait pensable aussi d'enclencher une recherche de chelem même si les enchères vont se terminer de toutes évidences niveau 5 sans qu'il y ait de conséquences négatives car ce contrat n'a que deux perdantes. Pour ma part, je suggère de limiter le contrat à 4 Coeurs car un fit à 10 cartes n'est pas vraiment supérieur à un fit à 9 cartes surtout quand il n'a pas été possible de s'assurer de la présence d'un Double fit au moins partiel. Effectivement, il y a plutôt un *faible* Triple fit, c'est-à-dire pas de Double fit efficace sans pour autant avoir un Triple fit véritablement dangereux (V. Th. 7.4).

\*\*\*

Comme vous pouvez le constater, cette convention possède un potentiel descriptif très élevé tant au plan de la **diversité** des situations d'enchères à lesquelles elle peut s'appliquer que dans la **précision** des communications qui en résultent.